

Notice d'information pour émission obligataire

M A G H R E B L E A S I N G A L G E R I E

M L A

SPA AU CAPITAL SOCIAL DE 3,5 Milliards de Dinars



Montant : 2.000.000.000 DA

Obligations à Remboursement Fractionné, Amortissables le	
[2.50%] 2016	400.000.000 DA
[2.75%] 2017	400.000.000 DA
[3.25%] 2018	400.000.000 DA
[4.00%] 2019	400.000.000 DA
[5.00%] 2020	400.000.000 DA

Visa COSOB N° 2015/01 du 06 Janvier 2015



« Le visa de la Commission ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. Il signifie seulement que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Cette notice a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs »

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION :	3
I-1- DECISIONS QUI SONT A L'ORIGINE DE L'OPERATION :	3
I-2- NOMBRE, VALEUR NOMINALE, FORME ET CATEGORIE DES TITRES :	3
I-3- PRIX D'EMISSION :	4
I-4- PRODUIT BRUT ET ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION. EMPLOI DU PRODUIT NET :	5
I-5-CHARGES RELATIVES A L'OPERATION :	5
I-6- MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES :	6
I-7- JOUISSANCE DES TITRES :	6
I-8- DATE DE REGLEMENT :	6
I-9- TAUX D'INTERET ET TAUX DE RENDEMENT REEL POUR LE SOUSCRIPTEUR :	6
I-10- PERIODE ET MODE DE SOUSCRIPTION :	6
I-11- DUREE TOTALE ET DUREE DE VIE MOYENNE DE L'EMPRUNT :	6
I-12- AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT :	7
I-13- EXIGIBILITE ANTICIPEE :	7
I-14- REGIME FISCAL :	8
I-15- GARANTIES ET SURETES :	8
I-16- RANG DE L'EMPRUNT :	9
I-17- MAINTIEN DE L'EMPRUNT DANS SON RANG :	9
I-18- MASSE DES OBLIGATAIRES :	9
I-19- NEGOCIATION DES TITRES:	10
I-20- ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE L'EMETTEUR :	10
I-21- BUT DE L'EMISSION :	10
I-22- OBLIGATIONS DE L'EMETTEUR :	10
CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR :	12
II-1- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL :	12
II-2- CAPITAL :	14
CHAPITRE III-PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE :	18
III-1-PRESENTATION DE MLA :	18
III-2- RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS : NEANT	26
III-3- LITIGES : NEANT	26
III-4- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS :	26
III-5- FACTEURS DE RISQUES :	27
CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES	29
IV-1- PRESENTATION DES PRINCIPES COMPTABLES :	29
IV-2- REGIME FISCAL EN VIGUEUR :	31
IV-3- PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPTES DES RESULTATS	32
IV-4- PRESENTATION ET ANALYSE DES BILANS	36
IV-5- ENGAGEMENTS HORS BILAN :	45
IV-6- EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE :	47
IV-7- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :	50
CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE	51
V-1-LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE MLA :	51
V-2- REMUNERATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :	52
V-3- NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	52

V-4- POLITIQUE DE COMMUNICATION :..... 53
V-5- CONTROLE EXTERNE DE LA SOCIETE :..... 53
CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L’EMISSION..... 54
VI-1- EVOLUTION RECENTE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2014 :..... 54
VI-2- BUT DE L’EMISSION ET PERSPECTIVES D’AVENIR : 54
CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION..... 58
VII-1- SIGNATURE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE 59
VII-2- SIGNATURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : 59
ANNEXE 1 : RAPPORT DE CERTIFICATION MAZARS (2013)..... 61
ANNEXE 2 : ETATS DE RESULTAT AUX NORMES IFRS (2012-2013) 63
ANNEXE 3 : BILANS AUX NORMES IFRS (2012-2013) 64
GLOSSAIRE..... 65
CHAPITRE VIII -COMPLEMENT D'INFORMATION AUX SOUSCRIPTEURS..... 66
ANALYSE ET COMPARAISON DE LA SITUATION AU 30 JUIN 2014..... 67

INTRODUCTION

Le contexte

- Dans le cadre de la réforme du secteur financier et en vue de stimuler les investissements des entreprises privées, les pouvoirs publics algériens ont doté le secteur du leasing d'une législation et une réglementation fiscale conforme aux standards internationaux.
- L'ordonnance n° 96-09 du 10 janvier 1996 et les textes subséquents fournissent un cadre adéquat permettant aux sociétés de leasing, de fournir aux entreprises et notamment aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) des concours financiers selon des modalités simplifiées et rapides.
- La loi de finances pour l'exercice 2008 et la loi de finances complémentaire ont parachevé le cadre fiscal en adaptant le régime des amortissements déductibles, celui des droits d'enregistrement, de la TVA et de l'impôt sur les plus-values aux spécificités de cette activité.
- Depuis sa création, et jusqu'au 31 décembre 2013, MLA a conclu 6 452 contrats de leasing en faveur de 2 968 Petites et Moyennes Entreprises.
- La période de démarrage ayant été concluante et la société ayant réuni les conditions réglementaires pour émettre sur le marché obligataire, cette émission constitue un tournant dans la vie de MLA qui comme ses consœurs dans ce secteur d'activité se refinance principalement par appel direct au marché.

L'entreprise

- Créée le 15/01/2006, MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA) a le statut d'un établissement financier agréé par la Banque d'Algérie et doté d'un capital de 3,5 milliards de dinar algérien (3.500.000.000 DA), totalement libéré.
- MLA compte parmi ses actionnaires TUNISIE LEASING, AMEN BANK, FMO, PROPARCO, IFC et CFAO. Tunisie Leasing est le partenaire technique de MLA et a mis à sa disposition son expérience de plus de vingt-neuf ans dans le démarrage et le développement des activités de leasing dans un marché aux caractéristiques générales très voisines de celles du marché algérien.
- La société est entrée en activité en mai 2006 et est sur le point de clôturer son 7ème exercice plein. Elle a enregistré une évolution de la production en ligne avec son plan d'affaires et un recouvrement de ses loyers frôlant les 100%. Entre 2006 et 2013, les mises en force de la société, traduisant son activité de production, ont dépassé 39 milliards de dinar algérien, lui assurant de ce fait une part de marché considérable par rapport à ses concurrents. Le chiffre d'affaires de la société, constitué des marges dues sur les opérations de leasing mises en force a enregistré durant les trois derniers exercices une évolution de 32 % pour atteindre 1,5 milliard de dinar algérien en 2013.
- La société est organisée est gérée par un directoire et un conseil de surveillance. L'organisation de la société et ses modalités d'exploitation s'inspirent des standards internationaux adoptés et appliqués par son partenaire technique, **Tunisie Leasing**, créée en octobre 1984, et cotée à la cote principale de la bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992, avec objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

- Outre la certification habituelle de ses états financiers par les commissaires aux comptes inscrits à l'ordre, MLA soumet ses comptes à un audit externe effectué, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2012, par le cabinet international Ernst & Young puis assuré par le cabinet international MAZARS qui a été choisi par le Conseil de Surveillance de MLA pour la période allant de 2013 à 2015. Aussi, la fréquence des reporting et des contrôles effectués par et pour le compte des actionnaires, la société a constamment procédé à l'amélioration de son système d'information et de gestion, composante indispensable dans l'exploitation d'un établissement financier.

L'opération

Afin de diversifier ses sources de financement et de gérer l'adéquation entre ses ressources et ses emplois, la société lance une émission obligataire de deux milliard de dinar algérien (2.000.000.000 DA).

Caractéristiques des titres émis :

- Obligations à remboursement fractionné, dont le remboursement du principal se fait pour chaque obligation par amortissement annuel constant de la valeur nominale
- Valeur nominale : 10.000 dinar algérien par obligation la 1^{ère} année, 8.000 DA la 2^{ème} année, 6.000 DA la 3^{ème} année, 4.000 DA la 4^{ème} année et 2.000 DA la 5^{ème} et dernière année
- Emission au pair (100% de la valeur nominale).
- Coupon : Progressif sur toute la durée de vie de l'emprunt.
- Les titres sont des obligations ordinaires et dématérialisées.

Traitement fiscal des produits et plus-values de cession des obligations émises :

Les titres émis dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation fiscale en vigueur en Algérie.

Garanties :

L'emprunt émis est assorti des garanties suivantes:

1. Garantie financière inconditionnelle à première demande émise par la CNEP BANQUE à hauteur de 1,025 milliard de dinar algérien, soit une couverture de 50% du montant de l'émission totale en capital et coupon,
2. Nantissement chez BNP PARIBAS EL DJAZAÏR d'un compte de conservation de billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA à hauteur de 1,230 milliard de dinar algérien, soit une couverture de 120% des 50% de l'émission totale et du coupon restant.

3. Caution émise par le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) pour garantir l'insolvabilité des clients de MLA sur lesquels les billets à ordre ont été tirés et donnés en nantissement dans un compte de recouvrement, à hauteur de 1,025 milliard de dinar.

CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION :

I-1- Décisions à l'origine de l'opération :

L'Assemblée Générale de Maghreb Leasing Algérie «MLA», réunie en session ordinaire le 28 Mars 2011, a autorisé le lancement d'un ou plusieurs emprunts obligataires institutionnels d'un montant total de trois milliards de dinar algérien (3.000.000.000DA) avant le 31 décembre 2013 et a donné mandat au Directoire à l'effet de mettre en œuvre cette résolution. Cette résolution a été modifiée par l'Assemblée Générale de MLA réunie en date du 18 novembre 2013 qui a décidé, dans sa deuxième résolution, de proroger la date de mise en œuvre de cet emprunt au 31 décembre 2014.

Le Directoire, a décidé du lancement d'un emprunt obligataire institutionnel d'un montant de deux milliard de dinar algérien (2.000.000.000DA) et a donné mandat à Monsieur Chedly ZAOUN, Président du Directoire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

I-2- Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres :

I-2-1- Nombre, valeur nominale :

L'émission porte sur un montant de deux milliards de dinar algérien (2.000.000.000 DA) répartis en deux cent mille (200.000) obligations d'une valeur nominale à l'émission de dix mille dinar algérien (10.000 DA) chacune. Ces obligations sont remboursables par amortissement annuel constant de la valeur nominale, soit deux mille dinar algérien (2.000 DA) par obligation par an à partir de la première année jusqu'à la cinquième année. Les obligations porteront une valeur nominale de huit mille dinars algérien chacune (8.000 DA) la deuxième année, six mille dinar algérien chacune (6.000 DA) la troisième année, quatre mille dinar algérien chacune (4.000 DA) la quatrième année et deux mille dinar algérien chacune (2.000 DA) la cinquième et dernière année.

I-2-2- Catégorie des titres :

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

I-2-3- Forme des titres :

Les obligations sont au porteur et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des teneurs de comptes conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

I-3- Prix d'émission :

Les obligations sont émises à 100% de la valeur nominale, soit 10.000 DA par obligation d'une valeur nominale de 10.000 DA

I-4- Produit brut et estimation du produit net de l'émission. Emploi du produit net :

Produit brut : Le produit brut de l'émission obligataire pour un montant nominal souscrit de deux milliard de dinar algérien (2.000.000.000 DA) est de deux milliard de dinar algérien (2.000.000.000 DA).

Le produit net de l'émission : obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération, hors intérêts et commissions de garanties, qui s'élèvent à vingt-neuf millions six cent cinquante-cinq mille dinar algérien (29 655 000 DA) hors taxes.

Le produit net de l'émission est de un milliard neuf cent soixante-dix millions trois cent quarante-cinq mille dinar algérien (1 970 345 000 DA.)

Utilisation du produit net de l'émission :

Le produit net dégagé par l'émission obligataire servira au financement de l'acquisition de biens d'équipements et/ou de locaux professionnels à donner en location financière (leasing financier) ou en location opérationnelle (leasing opérationnel) aux clients de MLA.

I-5-Charges relatives à l'opération :

Le montant des charges relatives à cette opération s'élève à vingt-neuf millions six cent cinquante-cinq mille dinar algérien (29 655 000DA) hors taxes, et se répartit comme suit :

I-5-1- redevances réglementaires :

- Redevance de la COSOB : 0,075% du montant brut de l'émission, soit un million cinq cent mille dinar algérien (1.500.000 DA) ;
- Rémunération versée à ALGERIE CLEARING (adhésion, inscription en compte et opérations sur titres) : Un million six cent mille dinar algérien (1.600.000 DA) hors taxes sur toute la durée de vie de l'emprunt.

I-5-2- rémunération des prestations de services (fixés par les conventions) :

- Commission de courtage de la banque Chef de file, 0,15% du montant brut levé, soit trois millions de dinar algérien (3 000 000 DA)
- Commission de placement, 0,25% du montant brut levé, soit cinq millions de dinar algérien (5 000 000 DA).
- Commission d'agent de sûretés, 0,25% du montant total de l'engagement majoré de 20%, amortissable sur la période de remboursement de l'emprunt, soit dix-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille dinar algérien (18 555 000 DA).

I-6- Modalités et délais de délivrance des titres :

La date d'inscription en compte au nom des souscripteurs des obligations est fixée au [●] 2015

I-7- Jouissance des titres :

Les intérêts commencent à courir à partir du [●] 2015. Les intérêts sont payables annuellement le [●] de chaque année pendant 5 ans. Lorsque la date de paiement des coupons tombe un jour non ouvré, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

I-8- Date de règlement :

Les obligations sont intégralement réglées à la souscription.

I-9- Taux d'intérêt et taux de rendement réel pour le souscripteur :

Ces obligations sont émises au taux d'intérêt progressif selon les paliers suivants :

- Un taux de [2,50]% pour la première année ;
- Un taux de [2,75]% pour la deuxième année ;
- Un taux de [3,25]% pour la troisième année ;
- Un taux de [4,00]% pour la quatrième année ;
- Un taux de [5,00]% pour la cinquième et dernière année.

I-10- Période et mode de souscription :

Le placement du titre s'effectue par un syndicat de placement, constitué parmi les IOB agréés par la COSOB et présidé par BNP-PARIBAS EL DJAZAÏR. L'émission est destinée initialement et exclusivement aux banques, établissements financiers et investisseurs institutionnels qui pourront par la suite revendre la totalité ou une partie des obligations souscrites à leurs clients respectifs.

La période de souscription s'effectue dans le semestre qui suit la date d'obtention du visa de la COSOB.

Dans le cas où le montant des demandes est supérieur au montant de l'émission, les demandes seront réduites proportionnellement au montant offert.

Les souscriptions se font au prix fixe du pair et portent sur un nombre minimum de mille (1000) obligations soit dix millions de dinar algérien (10.000.000 DA).

La séance de dépouillement des demandes sera tenue le [●] 2015.

I-11- Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

La durée des obligations est de cinq ans (5) ans

La durée de vie moyenne (duration) des obligations est de 3 ans (compte tenu de son mode de remboursement par amortissement constant)

I-12- Amortissement, remboursement :

Les obligations objet de la présente notice sont des obligations à remboursement fractionné. Leur mode d'amortissement se fera par imputation de la valeur nominale à raison de 2.000 DA par an et par obligation. Le dernier amortissement correspondra à un remboursement définitif de l'obligation à sa valeur nominale.

Ci-dessous le tableau d'amortissement des obligations :

Désignation (en KDA)	[•] 2016	[•] 2017	[•] 2018	[•] 2019	[•] 2020
Principal début de Période	2 000 000	1 600 000	1 200 000	800 000	400 000
Nombre d'obligation en circulations	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Valeur nominale des Obligations	10.000 DA	8.000 DA	6.000 DA	4.000 DA	2.000 DA
Remboursement Principal	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

L'émetteur s'interdit durant toute la durée de vie de l'emprunt de procéder à des remboursements par anticipation.

I-13- Exigibilité anticipée :

Le Représentant de la Masse des obligataires, sur décision de l'assemblée générale des obligataires, pourra par notification écrite adressée à l'Émetteur, avec une copie à Algérie Clearing, rendre exigible la totalité des obligations au pair majoré du coupon couru entre la dernière date de paiement d'intérêts et la date de remboursement effective dans les situations suivantes :

- a) en cas de défaut de paiement par l'Émetteur à sa date d'exigibilité, du principal et/ou des intérêts dus au titre de toute obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par l'Émetteur dans un délai de dix jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;
- b) en cas d'inexécution par l'Émetteur de toute autre stipulation relative aux obligations (cf. paragraphe I-22 ci-dessous) s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la réception par l'Émetteur de la notification écrite dudit manquement donnée par le Représentant de la masse des obligataires ;
- c) dans le cas d'un manquement aux obligations d'un autre emprunt de l'Émetteur et notamment en cas de défaut de paiement d'une ou plusieurs autres dettes d'emprunt de l'Émetteur
- d) dans le cas de retrait par les autorités compétentes de la licence permettant à l'Émetteur d'exercer ses activités

e) dans le cas où il ne maintiendrait pas son ratio d'endettement inférieur à 6 fois ses fonds propres, ou ne respecterait pas les ratios prévus par la Banque d'Algérie.

I-14- Régime fiscal :

Les produits et les plus-values de cession des obligations émises dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation et législation fiscale en vigueur en Algérie.

I-15- Garanties et sûretés :

Le présent emprunt obligataire est assorti des sûretés suivantes :

1. **Garantie à première demande et inconditionnelle émise par la CNEP BANQUE :** cette garantie couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 50% du montant du principal restant dû et 50% du montant du coupon échu et non payé sur une période maximale de 365 jours.
2. **Nantissement du compte de conservation des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA :** Cette sûreté couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 50% du montant du principal restant dû et 50% du montant du coupon échu et non payé sur une période maximale de 365 jours, majoré de 20%, soit **120% de l'engagement.**

MLA sera dépossédée des billets à ordre, qui seront déposés pour conservation sur un compte ouvert chez BNP PARIBAS EL DJAZÏR, qui assure le rôle d'agent des sûretés de l'emprunt obligataire. Le compte de conservation ainsi ouvert, sera nanti au profit de la **Masse des Obligataires** sur la base d'une convention de nantissement.

BNP PARIBAS EL DJAZÏR procédera chaque mois à l'encaissement des billets à ordre, en assurant ainsi le contrôle des recettes de MLA.

L'insolvabilité des clients sur lesquels ces billets à ordre ont été tirés sera couverte par une caution bancaire émise par le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

3. **Caution du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) :** Les billets à ordre donnés en nantissement dans un compte de recouvrement à hauteur des 50% du montant du principal restant dû et 50% du montant du coupon échu et non payé sur une période maximale de 365 jours, majoré de 20%, soit 120% de l'engagement (cf. point 2, ci-dessus), sont couverts par une caution bancaire émise par le CPA.

4. **Sûreté complémentaire** : MLA constituera chaque trimestre sur un compte bloqué ouvert chez BNP PARIBAS EL DJAZÏR, une provision représentant le quart de l'annuité (capital plus intérêts) à rembourser.
5. **Assurance des biens financés** : Tous les biens ayant fait l'objet d'un financement par **MLA** sont systématiquement assurés en tous risques selon les options ci-après :

5.1- Souscription par Adhésion à la convention globale : Dans ce cas le crédit-Preneur adhère au contrat cadre d'assurance signée entre **MLA** et **ALLIANCE ASSURANCES** qui stipule que tous les risques inhérents à l'utilisation et l'exploitation des biens financés sont couverts par une police d'assurance souscrite au nom de **MLA** et à laquelle le client adhère moyennant paiement mensuel adossé aux loyers. Les remboursements des sinistres sont payés systématiquement entre les mains de **MLA**.

5.2- Souscription d'une police d'assurance et subrogation au profit de MLA : Dans le cas où le crédit-preneur opte pour une compagnie d'assurance de son choix, il doit souscrire une police d'assurance en tous risques qu'il subroge au nom et au profit de MLA. De ce fait, tous les remboursements de sinistres sont payés systématiquement entre les mains de **MLA**.

I-16- Rang de l'emprunt :

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information auront le même rang que les dettes non-subordonnées déjà contractées par l'émetteur.

I-17- Maintien de l'emprunt dans son rang :

MLA s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité de l'emprunt, et sans que cet engagement affecte en rien sa liberté de disposer de la propriété de ses biens, à ne constituer, au profit d'autres dettes ou obligations, aucune hypothèque sur les biens ou droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement de fonds de commerce, sans en faire bénéficier « *Pari-Passu* » les obligations émises en vertu des présentes.

I-18- Masse des Obligataires :

Les porteurs d'obligations de cette émission sont réunis de droit dans une masse obligataire conformément à la législation en vigueur. .

BNP PARIBAS EL DJAZAIR assurera le rôle de mandataire provisoire de la Masse des Obligataires, en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires et la désignation par celle-ci de son mandataire. Il convient de rappeler que la législation en vigueur prévoit que « Sauf restriction décidée par l'assemblée générale des obligataires, les mandataires ont le pouvoir d'accomplir au nom du groupement tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires ». La première Assemblée Générale de la Masse des Obligataires se tiendra au plus tard 60 jours suivant la date d'émission des titres.

I-19- Négociation des titres:

Les obligations de cet emprunt seront négociées sur le marché de gré à gré entre les intermédiaires habilités. L'Émetteur peut ultérieurement demander l'admission de ces titres à la cote officielle de la Bourse d'Alger.

I-20- Établissement assurant le service financier de l'émetteur :

L'administration des titres en circulation (paiement des intérêts et remboursement du capital) est assurée par Algérie Clearing via l'IOB BNP PARIBAS EL DJAZAÏR.

I-21- But de l'émission :

Cet emprunt est destiné exclusivement au financement des opérations de crédit-bail.

Le produit de l'émission permettra à MLA de poursuivre la diversification de ses sources de financement et de continuer à améliorer l'adéquation de la maturité de ses ressources avec celle de ses emplois.

I-22- Obligations de l'émetteur :**Clause 1 : Dividendes, rachats d'actions et versements assimilés aux actionnaires et dirigeants**

L'émetteur s'engage à ne pas distribuer de dividendes, procéder à des rachats d'actions ou toute autre forme de paiement aux actionnaires ou aux dirigeants qui auraient pour effet de mettre l'émetteur en situation de ne pas pouvoir respecter ses engagements envers les obligataires, notamment les engagements relatifs aux paiements des coupons et au remboursement du principal.

Clause 2 : Information à transmettre au mandataire de la Masse des Obligataires

L'émetteur s'engage, tel que prévu par la législation actuellement en vigueur, à transmettre ses documents sociaux au représentant de la Masse des Obligataires dans les mêmes conditions que les actionnaires.

Conformément à l'article 715 bis 91 du Code du commerce (Décret législatif 93-08 du 25 avril 1993) :

« Les obligataires ainsi que les représentants de la masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires de la société. Cependant, les représentants de la masse des obligataires ont accès aux assemblées générales des actionnaires avec voix consultative. Ils ont droit d'obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les actionnaires. »

Clause 3 : Changement de contrôle

Tunisie Leasing et Amen Bank s'engagent à continuer à détenir plus de 50% de l'actionnariat de MLA.

Clause 4 : Changement d'activité, fusions-acquisitions.

L'Émetteur s'engage à ne pas procéder à la (i) dissolution ou liquidation amiable de l'Émetteur ou (ii) à la fusion, scission, cessation totale ou partielle de son activité, notamment à la suite d'une cession d'actifs ou d'une titrisation quelconque, affectant de manière significative sa capacité à répondre à ses engagements financiers.

CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR :

II-1- Renseignements à caractère général :

II-1-1- Dénomination sociale :

L'émetteur a pour dénomination « Maghreb Leasing Algérie », en abrégé « MLA ».

II-1-2- Forme juridique :

MLA est une entreprise privée érigée en la forme légale d'une société par actions. La société est gérée par un directoire sous la supervision d'un conseil de surveillance.

II-1-3- Agrément Banque d'Algérie :

La société est agréée par la Banque d'Algérie par la décision n°02-06 du 11/03/2006 en tant qu'établissement financier de leasing.

II-1-4- Objet social :

L'objet social de la société consiste, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux sociétés de leasing à :

- Effectuer à titre de profession habituelle avec toute personne physique ou morale de droit public ou privé, algérienne ou étrangère, toutes opérations de leasing sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur des fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux et toutes autres opérations définies par la législation et la réglementation en vigueur.
- Prendre des participations dans des sociétés ou entreprises exerçant des activités similaires ou complémentaires.
- Effectuer, d'une façon générale, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement
- Exercer toutes activités ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

II-1-5- Adresse du siège social :

Le siège social de la société est fixé à Alger, au 31, Avenue Mohamed Belkacemi El Madania, Alger

II-1-6- Date et lieu de dépôt des statuts :

Les statuts constitutifs de la société MLA ont été établis par acte notarié en date du 15 et 29 Janvier 2006, par devant maître Mustapha Mekhloufi, Notaire à Tipaza.

II-1-7- Modifications des statuts constitutifs :

- (13 Juillet 2008, par devant maître Mustapha Mekhloufi, notaire à Tipaza) Une Augmentation du capital de MLA le faisant passer de 1.000.000.000 DA à 1.200.000.000 DA suite à l'entrée d'International Finance Corporation (IFC) comme nouvel actionnaire. L'augmentation a été autorisée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 20 Janvier 2008.
- (20 décembre 2009, par devant maître Adlane Bouter, notaire à El-Harrach) Augmentation de capital le faisant porter de 1.200.000.000 DA à 2.679.000.000 DA par l'émission de 1.479.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000 dinar algérien chacune, émises avec une prime d'émission de 556 dinar algérien par action, soit une prime d'émission totale de 822.324.000 de dinar algérien.
- (20 décembre 2009, par devant maître Adlane Bouter, notaire à El-Harrach) Augmentation du Capital le faisant porter de 2.679.000.000 DA à 3.500.000.000 DA par Incorporation de la prime d'émission résultante de l'émission des 1.479.000 actions nouvelles à raison de 821.000.000 de dinar algérien et ce par l'émission de 821.000 actions nouvelle attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société.
- (09 septembre 2013, par devant maître Karima Reguieg, notaire à Hydra) cession d'actions entre actionnaires : Cette cession de la totalité des actions détenues par MPEF (65.323 actions) à AMEN BANK a été autorisée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 20 novembre 2012.

II-1-8- Numéro d'inscription au Registre de commerce :

MLA est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le n° 06 B 0973294 16/00 du 13 octobre 2013.

II-1-9- Lieu de consultation des documents juridiques :

Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil de surveillance ainsi que les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de MLA.

II-1-10- Date de début d'activité :

Les activités de MLA, rentrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 23 mai 2006.

II-1-11- L'exercice social :

L'exercice social de MLA débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

II-1-12- Durée de vie :

La durée de vie de MLA est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

II-1-13- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts) :

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de Commerce.

II-1-14- Assemblées Générales :

La tenue, la convocation et les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société se font conformément aux dispositions du Code de Commerce.

II-1-15- Directoire :

Selon les statuts de MLA, la société est dirigée par un directoire composé de 3 à 5 membres (personnes physiques uniquement) qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire exerce ses fonctions dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées des actionnaires. Le président du directoire est nommé par le conseil de surveillance et représente la société dans ses rapports avec les tiers.

II-1-16- Conseil de Surveillance :

Le conseil de surveillance est composé de 7 membres (personnes physiques ou morales). Les membres du conseil de surveillance ne peuvent en aucun cas faire partie du directoire

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la société. Une fois par trimestre au moins et à la fin de chaque exercice, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport de gestion, de son côté le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

II-2- Capital :**II-2-1- Composition du capital :**

Au 31/12/2012, le capital social de MLA est de trois milliards cinq cent millions de dinar algérien (3.500.000.000 DA) divisé en trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions d'une valeur nominale de mille dinar algérien (1.000 DA) chacune, numérotées de 01 à 3.500.000, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

II-2-2- Conditions de modification du capital social :

Conformément à l'article 08 des statuts de MLA, le capital peut être augmenté soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

Sous réserves des dispositions prévues par la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital social sur rapport du directoire

Toute augmentation du capital social doit préalablement satisfaire aux prescriptions légales introduites par l'ordonnance n°2003-11 du 26 Août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

II-2-3- Obligations convertibles :

MLA n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

II-2-4- Evolution du capital :

Depuis sa création en 2006 avec un capital social de 1.000.000.000 DA et jusqu'au 31 Décembre 2012, le capital social de MLA a évolué selon le tableau suivant :

Année	Augmentation du capital (KDA)	Apports en numéraire (KDA)	Incorporation de la prime d'émission (KDA)	Montants successifs du capital (KDA)	Nombre cumulé d'actions de la société
2008	200 000	200 000	-	1 200 000	1 200 000
2009	2 300 000	1 479 000	821 000	3 500 000	3 500 000

II-2-5- Répartition du capital :

A la date de l'émission, le capital de MLA est détenu par huit (08) actionnaires selon la répartition suivante :

Liste des actionnaires	Nombre actions	Montant du capital détenu (DA)	%
AMEN BANK	1 886 094	1 886 094 000	53.8884%
TUNISIE LEASING	655 185	655 185 000	18.7196%
IFC	353 500	353 500 000	10.1000%
PROPARCO	291 667	291 667 000	8.3333%
FMO	261 292	261 292 000	7.4655%
CFAO	52 258	52 258 000	1.4931%
Ahmed Abdelkefi	2	2 000	0.0001%
Ahmed Karm	2	2 000	0.0001%
TOTAL	3 500 000	3 500 000 000	100,00 %

- 1- Amen Bank** est un établissement bancaire de droit tunisien, créée en 1967, organisée en la forme d'une société anonyme faisant appel public à l'épargne, agréé par la Banque Centrale de Tunisie, coté à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis février 1996 (Code ISIN TN0003100058). Son capital social est de 122,220 millions de dinar tunisien (DT) détenu à hauteur de 27,19% par la société « Assurances COMAR », 20,04% par la société « Participation Gestion et Investissement PGI », 5,22% par la société « PARENIN », 9,99% par la Société Financière Internationale SFI et les deux fonds d'investissement qui lui sont affiliés, 6,44% par la société « MENINX Holding » et le reliquat, soit 31,12% par le public.

Sa capitalisation boursière s'est élevée au 30/09/2013 à 744,7 millions de TD (695,4 millions de DT au 31/12/2012 et 654,0 millions de DT au 31/12/2011) et a réalisé un résultat net de 58,5 millions de DT au 31/12/2012 (64,5 millions de DT au 31/12/2011) pour un total bilan de 6.567 millions de DT au 31/12/2012 (5.516 millions de DT au 31/12/2011).

- 2- Tunisie Leasing** a été créée en octobre 1984, organisée en la forme d'une société anonyme de droit tunisien, agréée par la Banque Centrale de Tunisie et cotée à la cote principale de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 92 (Code ISIN TN0002100907), avec objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ». Son capital social au 31/12/2012 est de 35 millions dinar tunisien détenu à hauteur de 27,07% par le public, 32,47% par Amen Bank, 18,82% par la société d'assurances COMAR et 9,30% par STUSID Bank. Sa capitalisation boursière au 31/12/2010 s'est élevée à 244.230.000 DT (203.000.000 DT au 31/12/2011) et son résultat net a atteint au 31/12/2012 11.457.000 DT (7.364.000 DT au 31/12/2011) pour un total bilan de 577.020.000 TN (534.760.000 TN au 31/12/2011)

- 3- IFC** "Membre du Groupe de la Banque mondiale, International Finance Corporation (IFC) est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé.

IFC a été créée en 1956, et son capital est détenu par 184 pays membres qui définissent ensemble ses politiques. L'action qu'elle mène dans plus de 100 pays en développement permet aux entreprises et institutions financières des pays émergents de créer des emplois, de produire des recettes fiscales, de renforcer le gouvernement d'entreprise, d'améliorer les résultats au plan environnemental et de contribuer au bien-être de leurs communautés. Ses nouveaux investissements se sont chiffrés à 18,35 milliards de dollar américain pour l'exercice financier 2012/2013, contribuant à attirer des capitaux dans les pays en développement durant la crise financière. Pour plus d'information, se rendre sur le site www.ifc.org."

- 4- PROPARCO** est une Institution Financière de Développement, conjointement détenue par l'Agence Française de Développement (AFD : l'institution en charge du

financement de la politique de coopération française) et par des actionnaires privés du Nord et du Sud. La Société a pour mission de catalyser les investissements privés dans les pays émergents et en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire (OMD). PROPARCO fait coïncider un objectif de développement avec une contrainte positive : la rentabilité économique et financière des projets financés. Sa stratégie sectorielle, adaptée au niveau de développement des pays, se concentre sur le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement. La société investit dans un champ géographique allant des grands pays émergents aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique, avec un degré élevé d'exigence en matière de responsabilité sociale et environnementale. PROPARCO, dont le capital social s'élève à 420 M€ a clôturé ses comptes au 31/12/2012 avec un total bilan de 3,5 Md€, essentiellement composé de prêts accordés aux établissements de crédit (1432 M€), de prêts accordés aux entreprises (1319 M€), de trésorerie à terme et à vue (215 M€) et de portefeuille de participations (480 M€). Le produit net bancaire a atteint 91 M€ et le résultat net ressort à 39 M€.

- 5- Financierings-MaatschappijvoorOntwikkelingslanden (FMO, the Netherlands Development Finance Company)** est la banque Néerlandaise de développement des entreprises, qui a été créé en 1970 dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement néerlandais, les institutions néerlandaises du secteur financier, industriel et commercial et les syndicats. Le FMO est dédié à l'amélioration de la bonne santé financière du secteur privé dans les pays en développement. Le FMO est actif dans 80 pays et gère un portefeuille d'investissement de € 6,3 milliards (2012), ce qui en fait une des plus grandes banques de développement bilatéral au monde. FMO a un rating « AAA » de Standard and Poor's.
- 6- Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO) :** A été créée en 1887, avec une spécialité dans le commerce de produits alimentaires et de consommation courante. Dès 1913, CFAO s'oriente vers la distribution automobile et la production industrielle en Afrique. En 1990, Pinault SA rachète l'entreprise franco-africaine, la première grande acquisition du groupe de l'industriel français PPR (Printemps Pinault Redoute), le 03 décembre 2009 elle est introduite en Bourse (NYSE Euronext Paris, Code ISIN FR0000060501) par la cession de 41,99% de son capital. Sa capitalisation boursière a atteint près de €1,8 milliards au 31/12/2009. Il est aujourd'hui présent dans 33 pays d'Afrique, 6 Collectivités d'Outre Mer et au Vietnam. Ses 10 200 collaborateurs évoluent au sein de 149 filiales et 287 sites. CFAO opère dans 4 métiers; la distribution automobile avec CFAO Automotive, la répartition pharmaceutique avec Eurapharma, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication avec CFAO Technologies et la production et distribution de produits de consommation avec CFAO Industries & Trading. En 2009, le chiffre d'affaires consolidé de CFAO a atteint 2 582 millions d'euros. En juillet 2012, Toyota Tsusho annonçait le lancement d'une OPA sur CFAO, entreprise appartenant alors au groupe PPR, avec l'acquisition de 29,8 % du capital de CFAO pour 687 millions d'euros. Le 17 décembre 2012, les parts de CFAO ont été rachetées dans leur presque intégralité par Toyota Tsusho

CHAPITRE III-PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE :

III-1-Présentation de MLA :

III-1-1- Historique :

Etabli en 2006, Maghreb Leasing Algérie (MLA) a été créée à l'initiative de TUNISIE LEASING (Tunisie) avec le concours de son actionnaire de référence le GROUPE AMEN.

MLA est une société par actions de droit Algérien constituée juridiquement le 15 janvier 2006. Son capital social s'élève depuis décembre 2009 à 3.500.000.000 DA divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DA chacune entièrement souscrites et libérées.

La société a pour objet, le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel tels que :

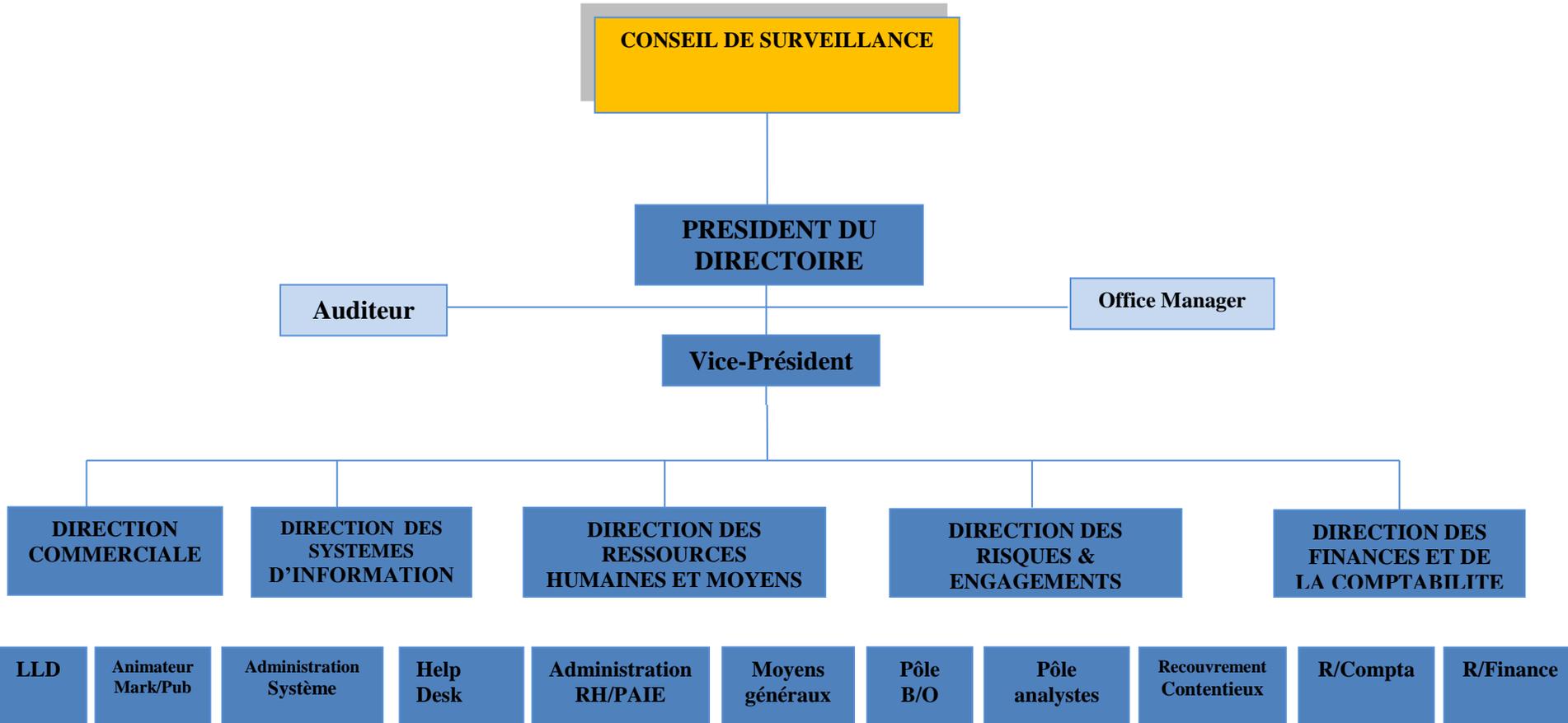
- matériel de transport,
- machines-outils,
- véhicules utilitaires,
- matériel de travaux publics & bâtiments,
- matériel de manutention,
- équipements médicaux,
- matériel informatique et bureautique.

Ainsi que les biens immobiliers à usage professionnel et toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

MLA a été agréée par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11 mars 2006. Elle a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El-Madania, Alger et a accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).

MLA compte actuellement un réseau de quatre Agences, la première étant l'agence principale située au niveau de son siège social : 31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania, Alger, la deuxième est située à rue Begag Bouzid, cité des finances, Sétif, la troisième à l'immeuble IRIS Boulevard du Millenium, Oran et la quatrième à la Résidence Djenan Ben Gana - Oued El Kouba -Annaba

MLA a obtenu l'assistance technique de TUNISIE LEASING notamment, pour le choix de son système d'information, le recrutement de ses premiers cadres et l'élaboration de son manuel de procédures.

III-1-2- Organigramme :

III-1-3- Réglementation :

MLA est régie par le cadre juridique suivant :

- Le code de commerce,
- Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- Ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996 relative au Crédit-bail,
- Le règlement Banque d'Algérie 96-06 du 3 juillet 1996 fixant les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément,
- Le règlement n°92-05 du 22 Mars 1992 concernant les conditions que doivent remplir les fondateurs, dirigeants et représentants des banques et établissements financiers,
- L'ordonnance n°01-03 du 20 Août 2001 relative à la promotion des investissements,
- L'ensemble des règlements, notes et instructions de la Banque d'Algérie régissant les établissements financiers,
- Les dispositions des statuts de MLA.

III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de MLA :

Le leasing est réglementé en Algérie principalement par le code de commerce, l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit et l'ordonnance n° 96-09 du 10 janvier 1996 relative au crédit-bail (leasing) dans des termes en ligne avec les standards internationaux.

Le leasing financier, appelé également crédit-bail ou location financière, est un produit hybride étant au fond un "financement" et dans la forme une "location". On dit également que le leasing financier est un "*full pay out leasing*". Ceci signifie que la société de leasing (le bailleur) en achetant un équipement et en le louant à un client (le preneur) et en lui offrant unilatéralement de le lui vendre à un prix déterminé (valeur résiduelle) au terme de la période de location (irrévocable), s'attend à récupérer au terme de celle-ci la totalité de son investissement initial et de sa marge sans devoir chercher un nouveau locataire-preneur.

A côté du leasing financier, qui représente aujourd'hui la principale activité de MLA, la loi autorise cette dernière à réaliser des activités de leasing opérationnel. Il s'agit dans ce cas d'une activité de location incluant généralement des services de maintenance. On dit qu'il s'agit d'une activité de LLD (location longue durée) ou « *fleet management* ». MLA a déjà entamé cette activité et compte la développer dans les prochaines années.

L'activité de production de MLA durant les exercices 2011, 2012 et 2013 peut être appréciée à partir du tableau suivant :

	2011	2012	2013
Nombre de clients	1 560	1 900	2199
Nombre de contrats signés	1 246	1 308	2546
Approbations (en KDA)	9 481 581	10 474 926	9 449 062
Mise en force (en KDA)	6 378 177	7 007 217	7 136 488

Au cours de l'exercice 2012, MLA a approuvé un montant total de 10 474 millions de dinars. Ce montant passe en 2013 à 9 449 millions de dinars.

Au terme de l'exercice 2013, le nombre de contrats actifs s'élève à 2199 en faveur de 1 900 clients en 2012.

Les mises en force qui traduisent la production effective passe de 7 007 millions de dinars en 2012 à 7 136 millions de dinars en 2013, leur répartition par secteur d'activité pour les exercices 2012 et 2013 est comme suit :

Secteur	2012		2013	
	Nombre	Montant MDA	Nombre	Montant en MDA
BTP	340	1 822	330	2 245
Commerce et services	576	3 083	829	2 938
Transport	170	911	111	755
Industrie	222	1 191	203	1 198
TOTAL	1308	7 007	1473	7 136

L'évolution des produits d'exploitation, des charges d'exploitation et du produit net du Leasing sur les trois derniers exercices sont donnés dans le tableau suivant :

En KDA	2011	2012	2013
Produits des opérations de crédit-bail	1 198 429	1 420 290	1 619 162
Produit d'Exploitation	1 198 429	1 420 290	1 619 162
Intérêts et charges assimilées	166 614	218 055	298 400
Commissions (charges)	15 702	32 746	25 605
Charges d'Exploitation	182 316	250 801	324 005
PRODUIT NET du LEASING	1 016 113	1 169 489	1 295 157

Le Produit Net du Leasing connaît une évolution significative entre 2011 et 2013, passant de 1 016 millions de dinars en 2011 à 1 295 millions de dinars 2013 ; ceci s'explique par l'augmentation du volume d'activité de la société et la maîtrise des principales charges d'exploitation.

Les ratios de concentration des risques pour les exercices 2012 et 2013 se présentent comme suit :

En KDA	2012		2013	
Fonds propres net	4 706 061		5 015 750	
Total Engagements cinq (05) premiers clients	729 980	16%	644 498	13%
Total Engagements dix (10) premiers clients	1 130 987	24%	1 162 944	23%

III-1-5- Eléments de la politique générale :

Le Conseil de Surveillance de MLA a approuvé les "éléments de politique générale" ci-après.

- L'objectif de la Société est d'obtenir pour ses actionnaires, un rendement financier tout en contribuant à renforcer le système algérien de crédits aux PME, en mettant à sa disposition des financements à moyen terme sous forme de leasing en faveur de tous les secteurs d'activité : Industries, transports, services, construction, médical etc.
- L'activité principale de la Société est d'effectuer des opérations de leasing financier, qui pourraient s'étendre directement ou en créant des filiales pour exploiter des activités de leasing opérationnel et/ou de LLD (location longue durée).
- La Société s'efforcera, en particulier en période de démarrage, de financer en priorité les équipements standards ayant un large marché secondaire en Algérie et veillera à ce que l'ensemble des équipements lui appartenant soit correctement assuré et les équipements récupérés promptement cédés.
- La clientèle potentielle de la Société est constituée des entreprises privées suffisamment organisées et présentant des garanties de solvabilité en rapport avec les

- demandes de financement présentées. D'une manière générale, la Société s'efforcera d'obtenir l'aval personnel du principal associé et/ou du dirigeant de l'entreprise bénéficiant de ses financements.
- La Société veillera à réaliser une bonne division de ses risques. Elle ne financera pas un seul client ou un même groupe pour un montant excédant 15% de ses fonds propres et limitera ses opérations sur un même secteur d'activité, à moins de 40% de ses engagements.
 - La Société veillera à l'application des règles prudentielles émises par la Banque d'Algérie en vue de constituer des provisions pour créances douteuses adéquates et veillera à la constitution de réserves facultatives lors de l'affectation de ses résultats.
 - La Société ne s'exposera à aucun risque de change et limitera, autant que possible, son risque de taux. Son endettement global ne devra pas dépasser huit fois ses fonds propres et une attention particulière devra être accordée à sa situation de liquidité en veillant notamment, à ce que les bons de commande d'équipement ne soient émis que si les financements correspondants sont correctement mis en place.
 - La Société s'efforcera de constituer des réserves tout en assurant une rémunération adéquate à ses actionnaires. A partir de son troisième exercice, le taux de distribution des bénéfices « *pay out ratio* » ne sera pas inférieur à 50%.
 - Le ratio des fonds propres sur les encours de leasing devra être maintenu à un taux égal ou supérieur à 12%.
 - Les emprunts bancaires à moins d'un an ne devront pas représenter plus que 20% du refinancement de la Société.
 - Les ratios ci-dessus devront être calculés sur la base de l'INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDART (IAS) à la fin de chaque exercice et à la fin de chaque trimestre selon les méthodes de reporting normalement utilisées par la direction générale de la Société.
 - Le Conseil de Surveillance révisera périodiquement ces ratios. Dans le cas où la Banque d'Algérie imposerait des ratios plus sévères, ces derniers ratios remplaceraient ceux ci-dessus indiqués.

En dehors du groupe majoritaire (TUNISIE-LEASING et AMEN BANK), les actionnaires de MLA sont des institutions de développement et de capital investissement dont l'objet consiste à démarrer les projets et à s'en retirer avec un bénéfice après un certain délai de manière à recycler leurs capitaux et lancer d'autres projets ou restituer les fonds aux investisseurs initiaux. La sortie privilégiée des institutions de développement et capital investissement est la bourse. De ce fait, MLA prévoit d'entamer le processus conduisant à son introduction sur la bourse d'Alger dès que le cadre réglementaire le permet .

III-1-6- Débouchés et parts de marché :

Le marché algérien du leasing compte 12 sociétés réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing : Arab Leasing Corporation(ALC) et MLA, IJAR LEASING ALGERIE, EL DJZAIR IJAR, SOCIETE NATIONALE DE LEASING, SOFINANCE et de l'autre, des banques ou établissements

financiers ayant un département leasing : Société Générale, BNP-PARIBAS, NATIXIS, AL SALAM BANK, EL BARAKA, HOUSING BANK ALGERIA.

Le marché du leasing en Algérie s'élève à près de 30 milliards de dinars, en évolution croissante soutenue par l'évolution du nombre de PME-PMI, leurs spécificités ainsi que l'augmentation de leur besoins de financement nécessitant de recourir à d'autres moyens de financement, en sus du financement bancaire classique.

Compte tenu des informations publiques disponibles, la part de marché de MLA en 2013 est estimée à 22% du marché, conservant de ce fait sa position de leader sur ce marché pour les deux derniers exercices.

III-1-7- Principales Installations :

La société est située dans un immeuble en location au 31, Avenue Mohamed BELKACEMI EL Madania, elle y occupe le rez-de-chaussée, le deuxième et le troisième étage. Soit une surface de 900 m². Elle a loué un local à SETIF d'une superficie de 150 m² exploité pour les besoins de sa deuxième Agence. Elle loue également un local à ANNABA d'une superficie de 100 m² exploité pour les besoins de son Agence. Enfin elle est propriétaire d'un local de 200 m² à Oran exploité comme agence de la capitale de l'ouest. Des installations sont en cours d'études à TIZI OUZOU, BEJAIA, CONSTANTINE et HASSI MESSAOUD.

III-1-8- Personnels et effectifs :

Année	2011	2012	2013
Effectif	76	78	79

La répartition des effectifs de la société par catégorie socioprofessionnelle au 31 décembre 2013 est comme suit :

Répartition de l'effectif par Catégorie Socio Professionnelle au 31/12/2013		
Désignation	Nombre	Pourcentage
Cadres et professions supérieures	64	81%
Agents de maîtrise	8	10%
Agents d'exécution	7	9%
TOTAL	79	100%

Au 31/12/2013, la société compte 79 employés, répartis en :

- Une Direction du réseau commercial composé d'une force de vente constituée à la date de cette émission de 14 chargés d'affaires.
- Une Direction des Risques et Engagements.
- Une Direction finances et Comptabilité
- Un back-office responsable de la gestion des crédits.
- Une Direction des Systèmes d'information
- Un service de recouvrement.

- Une Direction des Ressources Humaines et des moyens généraux.

Le capital humain est la base de succès de MLA et son atout principal pour atteindre ses objectifs. La société procède pour la constitution de ses effectifs à une sélection minutieuse et rigoureuse, en se basant sur des critères liés à la formation, la motivation et l'expérience professionnelle.

Le système d'évaluation des équipes mis en place au sein de MLA a été inspiré des standards internationaux en la matière. Il permet le suivi, le contrôle et l'évaluation des efforts et son appropriation ainsi que sa compréhension par le personnel. Ceci fait de ce système un outil remarquable de suivi de l'évolution ainsi que de la gestion des carrières au sein de la société.

L'évaluation des effectifs est effectuée une fois par année, à la fin de l'exercice. Cependant, le staff reçoit constamment du feed-back des différents responsables lui permettant d'adapter son effort et de corriger ses lacunes éventuelles. La grille d'évaluation se base sur des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs préalablement fixés et nuancés pour chaque type de métier sont liés à la quantité de travail ou de prestation exécutés durant un laps de temps bien identifié (nombre de dossiers traités, nombres de clients visités, nombre de nouveaux clients, Chiffre d'affaires dégagé par client...). Les critères qualitatifs essaient de cerner les aspects liés au développement personnel et à l'accomplissement professionnel au sein de l'organisation (motivation, réactivité, capacité d'analyses, capacités d'orientation, satisfaction clients...).

III-1-9- Les Investissements :

Pour les trois derniers exercices comptables, les emplois longs de MLA dans des opérations de crédit-bail ou dans ses investissements propres sont repris dans le tableau ci-dessous :

En KDA	2011	2012	2013
Investissements en Immobilisation de Crédit-bail	6 378 177	7 007 217	7 136 488
Investissements en Immobilisation Corporelles et Incorporelles	113 830	235 926	71 595
Total Investissements	6 492 007	7 243 143	7 208 083

Les investissements en immobilisations de crédit-bail correspondent aux mises en forces de la société. Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles correspondent aux acquisitions d'équipements, d'installations et des logiciels nécessaires à l'exploitation de la société.

III-1-10- Le système d'information :

Le système d'information de Maghreb Leasing Algérie se compose de l'infrastructure informatique ainsi que de divers logiciels et applications permettant la gestion courante, le suivi des opérations quotidiennes ainsi que le reporting interne et externe. La structure du

système d'information est articulée en un logiciel métier (leasing) autour duquel gravitent d'autres applications informatiques nécessaires à la gestion courante de la société. Les principales applications utilisées par la société sont :

- Logiciel de gestion courante de l'activité de leasing (Cassiopae) : gestion du pricing, production des documents financiers (factures, échéanciers d'amortissements) ainsi que des documents administratifs.
- Logiciel de comptabilité.
- Logiciel de paie
- Logiciel d'archivage électronique permettant le suivi des demandes de crédit depuis leur introduction jusqu'à leur traitement conformément au processus de décision d'octroi de crédit de la société.

III-1-11- Les Approvisionnements :

En matière d'approvisionnement, la société acquiert les équipements donnés en leasing directement auprès des concessionnaires ou des fabricants et dans tous les cas en accord avec les crédits-preneurs.

III-2- Renseignement sur les filiales et participations : Néant

III-3- Litiges :

MLA a fait l'objet d'une vérification fiscale au titre des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 depuis le 02 Juillet 2012. L'administration a adressé le 10 juillet 2013 une notification définitive au titre des deux exercices 2008 et 2009 pour un montant de 102 millions de DA contre 243 millions DA adressés lors de la première notification de proposition de redressement pour ces deux exercices. Elle a adressé également le 13 Novembre 2013 une notification définitive au titre des deux exercices 2010 et 2011 pour un montant de 145 millions de DA contre 327 millions DA adressés lors de la première notification de proposition de redressement pour ces deux exercices. MLA a procédé à l'introduction d'un recours amiable auprès de la Direction des Grandes Entreprises le 03.11.2013 et a payé 20% au titre d'acompte pour sursis de paiement.

Compte tenu des chefs de redressement proposés, MLA estime que l'administration fiscale révisera encore sa position, le montant susceptible d'être redevable sera largement inférieur à la proposition notifiée pour les quatre exercices.

III-4- Contrats et engagements importants :

Conformément à sa politique générale, MLA veille à maintenir une forte dispersion de son risque de contrepartie. A la date du 31/12/2013 :

- Le crédit-preneur le plus important représente 1,66% des encours et 3,05% des fonds propres de la société.
- Les dix crédits-preneurs les plus importants représentent 12,72% des encours et 23,36% des fonds propres de la société.

De même, MLA s'efforce de diversifier ses sources de financements. A la date du 31/12/2013, ses sources de financements se présentent comme suit :

Établissements	Montant dû au 31/12/2013 * (en KDA)	%
BNP-Paribas ElDjazair	427 778	11,00%
CITIBANK	235 976	6,07%
FRANSABANK	265 216	6,82%
HSBC Algérie	331 144	8,51%
ABCA	977 797	25,14%
AL BARAKA	708 032	18,20%
TRUST BANK	944 230	24,27%
Total	3 890 172	100,00%

(*) : Montants présentés sans les dettes rattachées sur emprunts

Cette diversification sera renforcée par l'émission obligataire objet de cette notice d'information.

III-5- Facteurs de Risques :

III-5-1- Risque de Marché :

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, MLA est confrontée aux problèmes de disponibilité du matériel, de resserrement de la marge suite à la concurrence accrue, et aux difficultés de lever les fonds sur le marché financier, nécessaires au développement de son activité. La concurrence des banques commerciales et l'apparition de nouvelles sociétés spécialisées dans le leasing pourraient ralentir la progression de la production de MLA et peser sur sa marge d'intermédiation. Cependant l'expérience dans d'autres pays prouve qu'un grand nombre d'intervenants accélère l'acclimatation du produit et par voie de conséquence augmente la profondeur du marché. D'autre part les prévisions de production de MLA ont intégré un taux de croissance tenant compte du renforcement de la concurrence.

III-5-2- Risque de contrepartie :

En cas de défaillance des preneurs d'acquitter les loyers prévus dans les contrats. Ce risque est tempéré par l'analyse préalable du risque selon les méthodes du crédit scoring et l'expertise des services de recouvrement de la société. Les méthodes de travail de MLA ont d'ores et déjà donné des résultats probants dans le domaine de la gestion du risque de contrepartie dans la mesure où le taux de recouvrement des loyers facturés depuis la création de la société frôle les 100%.

III-5-3- Risque de taux :

Dans la mesure où jusqu'à présent la société s'est financée en taux révisable et a accordé des financements à taux fixe. Cependant ce risque est tempéré par le fait que les ressources et les emplois sont limités à trois ans et qu'une variation forte du taux de base de la Banque d'Algérie est jugée peu probable. Enfin l'émission de cet emprunt à taux fixe a pour but de limiter l'exposition de la société à une hausse éventuelle du taux de base de la Banque d'Algérie.

III-5-4- Risque de liquidité:

Une inadéquation peut apparaître entre l'actif et le passif de la société. Celle-ci se protège de ce risque (voir éléments de politique générale) en s'abstenant d'accorder des financements avant que les ressources correspondantes soient mises en place et en examinant périodiquement dans le cadre de son comité de gestion ACTIF-PASSIF l'adéquation de ses ressources et de ses emplois. Enfin, l'émission d'un emprunt ayant une composante d'une durée de 5 ans (alors que la plupart des emplois sont de 3 ans) est de nature à atténuer le risque de liquidité en diversifiant en outre les sources de financement.

III-5-5- Risque de change:

Conformément à sa politique générale la société s'abstient de s'exposer à des risques de changes significatifs. Aucune dette actuelle de MLA ne comporte de risque de change.

CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES

Les données financières de MLA présentées dans cette partie sont directement extraites des états financiers vérifiés par les commissaires aux comptes et certifiées également par le cabinet d'audit MAZARS-HADJALI. Cette partie reprend également une analyse des principaux postes des tableaux de comptes de résultat et des bilans.

IV-1- Présentation des principes comptables :

Les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie/Spa, ont été élaborés conformément au plan de comptes bancaire algérien dont la nomenclature est annexée au Règlement N° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaire et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers, d'une part, au règlement n°09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers , d'autre part.

Les opérations sont enregistrées conformément aux principes comptables généraux.

Les états financiers comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et les notes annexes.

IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation):

En ce qui concerne les investissements, on distingue ceux effectués pour l'usage propre de la société et ceux qui sont acquis pour être donnés en leasing à la clientèle. Les investissements effectués pour les besoins propres de la société sont amortis comme suit :

Libellé	Taux
Mobiliers de bureau	10.00%
Agencements, aménagement, matériel roulant	20.00%
Matériel informatique	33.00%

Valorisation des investissements :

Acquisition locale : L'investissement acquis localement est enregistré à un égal montant de la facture fournisseur.

Acquisition importée : L'investissement importé de l'étranger est enregistré suivant une fiche d'investissement détaillant le montant transféré et tous les frais d'approche (douane, transit, autres).

IV-1-2- Les créances & les dettes :

Créances sur les institutions financières : Ce poste regroupe les soldes des comptes courants de MLA ouverts dans différents établissements bancaires.

Opérations client crédit-bail : Ce poste regroupe les créances sur les clients, en d'autres termes les loyers facturés en cours de règlement.

Avances sur opérations de crédit-bail : ce poste regroupe les avances accordées aux fournisseurs des matériels financés acquis localement.

Dépenses en attente d'imputation : ce poste loge tous les frais engagés pour l'acquisition du matériel crédit-bail importé, il est soldé lors de l'établissement de la fiche d'investissement.

Recettes en attente d'imputation : Ce poste enregistre essentiellement les premiers loyers payés par les clients avant la mise en force effective et le démarrage de la facturation.

Charges constatées d'avance : les charges payées durant l'exercice N, pour le compte de l'exercice N+1.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus d'avance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

MLA respecte la réglementation prudentielle édictée par la Banque d'Algérie, notamment l'instruction n°74-94 définissant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers. Le principe de cette réglementation consacre la prudence dans la gestion des risques des banques et des établissements financiers en procédant à la constitution de provisions pour un Fonds de réserve pour risques bancaires généraux (FRBG) égal à 1% des encours sains (jusqu'à 3% du total des encours) et d'une décote des loyers en retard augmentés des loyers non échus égale à :

- 30% pour les loyers échus depuis + de 3 mois
- 50% pour les loyers échus depuis + de 6 mois
- 100% pour les loyers échus depuis + de 12 mois.

Compte tenu des performances de son recouvrement, Les provisions constatées par MLA, autres que le FRBG demeurent dérisoires. En effet, le montant des provisions sur pertes et créances irrécupérables constatées en 2012 s'élèvent à 55 millions de dinars, soit 0,64% de l'encours des créances de la société sur sa clientèle.

IV-2- Régime fiscal en vigueur :

Les sociétés de leasing sont soumises au droit commun en ce qui concerne le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Pour les besoins du calcul de l'assiette imposable au titre de cet impôt, les sociétés de leasing sont autorisées à déduire les amortissements financiers, c'est-à-dire la part de principal incluse dans la facturation des loyers, au lieu et place des amortissements techniques calculés sur la base de la durée de vie des équipements admise par la réglementation fiscale.

L'autre particularité du régime fiscal des sociétés de leasing est qu'elles n'avancent pas la TVA lors de l'acquisition des équipements qu'elles destinent à des opérations de leasing et n'ont que l'obligation de reverser au Trésor la TVA qu'elles collectent lors de la facturation de leurs loyers.

D'un autre côté, les sociétés de leasing sont assujetties à la TAP sur le montant de leur marge et non pas sur le montant des loyers facturés.

Enfin le législateur a exempté des droits d'enregistrement l'acquisition des biens immobiliers destinés à faire l'objet d'un contrat de leasing.

L'ensemble de ces mesures fiscales procède de la volonté du législateur d'aligner le régime fiscal du leasing sur celui des autres formes de financement.

IV-3- Présentation et Analyse des Comptes des résultats

Les tableaux des Comptes des Produits et des Charges pour les exercices 2011, 2012 et 2013 se présentent comme suit :

Rubriques / Années	Montants en KDA	2013	2012	2011
1 +Intérêts et produits assimilés		1 590 405	1 414 259	1 198 329
2 -Intérêts et charges assimilées		- 298 400	- 218 055	- 166 614
3 +Commissions (produits)		16 002		
4 -Commissions (charges)		- 15 084	- 18 323	- 12 794
5 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction				
6 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente				
7 + Produits des autres activités		12 755	6 031	101
8 - Charges des autres activités		- 10 521	- 14 423	- 2 908
9 PRODUIT NET BANCAIRE		1 295 157	1 169 489	1 016 113
10 - Charges générales d'exploitation		- 365 738	- 286 629	- 302 591
11 - Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 60 954	- 42 409	- 23 859
12 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		868 466	840 451	689 663
13 - Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables		- 174 463	- 76 382	- 62 105
14 + Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties		22 008	21 843	44 986
15 RESULTAT D'EXPLOITATION		716 010	785 912	672 544
16 +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		-	-	710
17 + Eléments extraordinaires (produits)		-	-	-
18 - Eléments extraordinaires (charges)		-	-	-
19 RESULTAT AVANT IMPOT		716 010	785 912	673 254
20 - Impôts sur les résultats et assimilés		- 197 910	- 202 111	- 229 536
21 RESULTAT NET DE L'EXERCICE		518 100	583 800	443 718

Les comptes de résultat ci-dessus indiquent que la société a enregistré des résultats nets bénéficiaires sur les deux exercices (2011 et 2012), des résultats qui progressent significativement passant de 443 millions de dinars en 2011 à 584 millions de dinars en 2012, soit une croissance de plus de 32%. Une baisse du résultat est enregistrée sur l'année 2013 passant à 518 millions de dinars soit une régression de 11% suite à la constitution d'une provision pour risque fiscal de 55 millions de DA.

Note 1 : Les produits :

Les Produits sur opérations de crédit-bail (intérêts et produits assimilés) sont passés de 1 159 millions de dinars en 2011 à 1 538 millions de dinars en 2013, soit une évolution de 33%. Cette évolution de la marge brute conjuguée avec une maîtrise des charges financière génèrent une croissance plus importante du Produit Net Bancaire (PNB) de la société.

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Intérêts sur créances de crédit-bail	1 159 042	1 384 928	1 538 710
Plus-value de cession	2 306	2 842	6 569
Intérêts de retard	10 909	9 340	9 224
Intérêts intercalaires	26 070	16 550	16 093
Autres	0,00	600,00	19 809
Total produits d'exploitation bancaire	1 198 329	1 414 259	1 590 405

Les produits sur opérations de crédit-bail sont représentés essentiellement par la marge de leasing, mais aussi des plus-values de cession, des intérêts de retard, intérêts intercalaires et autres produits sur opérations de crédit-bail.

Note 2 : Les Charges**Note 2-1- les charges d'exploitation****Note 2-1-1- les charges d'exploitation de l'activité de leasing :**

Les charges d'exploitation de l'activité de leasing de MLA pour l'exercice 2013, s'élèvent à 298 millions de dinars, contre 166 millions de dinars en 2011. L'évolution entre 2011 et 2013 s'explique d'une part, par l'augmentation des intérêts et charges assimilées qui évoluent de 107 millions de dinars en 2011 à 239 millions de dinars en 2013 soit 122%.

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Intérêts et charges assimilées	107 769	168 085	239 359
Intérêts débiteurs sur découvert bancaire	30 073	24 310	13 955
Commissions	28 772	25 661	17 121
Frais Dossier			4 058
Frais du parc (LOP)			23 907
Total charges d'exploitation bancaire	166 614	218 055	298 400

Note 2-1-2- les charges d'exploitation générale :

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Services	134 193	116 938	175 793
Charge du personnel	137 541	131 954	141 998
Impôts, taxes et versements assimilés	27 277	35 319	40 376
Charges diverses	3 580	2 417	7 571
Total charges d'exploitation générale	302 591	286 629	365 738

Les charges d'exploitation générales englobent les différents services facturés à MLA, les frais de personnel, les différents impôts et taxes, les charges diverses et les dotations aux amortissements et provisions sur ses immobilisations propres (corporelles et incorporelles).

Les charges d'exploitation générales augmentent de près de 28% entre 2012 et 2013. Les services représentent près de 48% des charges d'exploitation générale et sont constitués de la rémunération des tiers, des loyers d'immeubles et des charges locatives ainsi que des frais de déplacement, de mission et d'hébergement.

Les frais du personnel ont connu une croissance de 10% entre 2012 et 2013, Cette augmentation est induite par une politique de recrutement sélective et intensive sur les deux années d'existence. Les frais du personnel représentent plus de 39% des charges d'exploitation générale en 2013.

Note.2.2 – Charges de provisionnement :

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	21 648	39 076	155 374
Fonds pour risques bancaires généraux - FRBG	40 457	37 306	19 089
Reprises de provisions sur créances	-44 986	-21 843	-22 008
Total des Charges hors Exploitation	17 119	54 539	152 456

Les charges de provisionnement globales ont connu une hausse remarquable de plus de 468% sur la période allant de 2011 à 2013. Ces charges se répartissent comme suit :

- La dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) constituée mensuellement en vertu de l'article 17 de l'instruction n°74-94 de la Banque d'Algérie. Cette dotation est de 1% sur l'encours des crédits de leasing. Elle passe de 40 millions de DA en 2011 à 19 millions de dinars en 2013.

- Les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, composées de provisions constituées en couverture des créances douteuses et contentieuses de la société passent de 21 millions de 2011 à 100 millions de dinars en 2013, soit un accroissement de plus 362%. A cela s'ajoute la dotation pour risque fiscal de 55 000 KDA.
- Les reprises sur provisions et pertes sur créances irrécupérables constituées sur des exercices antérieurs et qui passent de 45 millions en 2011 à 22 millions en 2013.

IV-4- Présentation et Analyse des Bilans

Les bilans de MLA pour les exercices 2011, 2012 et 2013 se présentent comme suit :

ACTIF	KDA	Notes	Montants au 31-déc-11	Montants au 31-déc-12	Montants au 31-déc-13
Caisse, Banque centrale, Trésor public, centre de chèques postaux		1	61	272	83
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
Actifs financiers disponibles à la vente					
Prêts et créances sur institutions financières		2	186 574	544 963	737 188
Prêts et créances sur clientèle		3	7 257 639	8 527 816	9 228 843
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Impôts courants - Actif		4	133 327	213 686	242 063
Impôts différés - Actif		5	17 375	18 935	26 123
Autres actifs		6	84 354	29 566	34 187
Comptes de régularisation		7	21 049	28 780	48 089
Participations dans les filiales, les co- entreprises ou les entités associées					
Immeubles de placement					
Immobilisations corporelles		8	117 943	184 171	216 793
Immobilisations incorporelles		9	82 036	139 345	101 425
Ecart d'acquisition					
TOTAL DE L'ACTIF			7 900 357	9 687 533	10 634 794

PASSIF	KDA	Notes	Montants au 31-déc-11	Montants au 31-déc-12	Montants au 31-déc-13
Banque centrale					
Dettes envers les institutions financières		10	2 287 284	3 588 204	4 307 048
Dettes envers la clientèle					
Dettes représentées par un titre					
Impôts courants - Passif		11	273 999	263 347	288 228
Impôts différés - Passif		12	17 540	15 354	20 720
Autres passifs		13	410 929	446 014	377 356
Comptes de régularisation		14	445 849	636 843	536 904
Provisions pour risques et charges		15	24 270	27 102	86 023
Subventions d'équipement - autres subventions d'investissement		16	5 531	4 609	2 765
Fonds pour risque bancaires généraux		17	216 571	253 877	272 966
Dettes subordonnées					
Capital		18	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Primes liées au capital			21 324	21 324	21 324
Réserves		19	96 768	190 954	247 144
Ecart d'évaluation					
Ecart de réévaluation					
Report à nouveau (+/-)		20	156 573	156 105	456 215
Résultat de l'exercice (+/-)			443 718	583 800	518 100
TOTAL DU PASSIF			7 900 357	9 687 533	10 634 794

Note.1 – Caisse, Banques centrales et CCP :

Ce poste recouvre les avoirs en caisse, auprès de la Banque d'Algérie et les soldes créditeurs auprès des CCP. Le solde de 83 mille dinars en 2013 est constitué d'avoirs en caisse.

Note.2 – Créances sur les institutions financières :

MLA maintient en permanence des créances sur les institutions financières pour faire face à ses engagements vis à vis des fournisseurs d'équipement avec une ponctualité de tout premier ordre en vue de renforcer son image d'établissement financier performant.

Néanmoins, Au 31 décembre 2013, ces comptes présentent un solde total rapproché de 737 188 KDA contre 186 574 KDA à la même période de l'exercice 2011.

Les disponibilités au niveau des banques concernent les créances détenues sur les institutions

En milliers de dinars	2011	2012	2013
BEA	2 807	2 343	1 250
CPA	1 042	897	935
BNP Paribas El Djazair	0	106 904	40 124
Arab Bank	25 862	16 650	37 387
Algeria Gulf Bank	751	1 071	2 170
Citi Bank	0	0	0
FRANSABANK	1 010	646	871
HSBC Algérie	111 486	91 022	61 344
ABC BANK	14 166	76 896	177 538
Citi Bank LLD	0	4 429	8 556
SOCIETE GENERALE ALGERIE	0	0	0
LA BARAKA BANK	0	237 906	8 698
TRUST BANK	0	0	4 276
Provisions lettres de crédit	29 450	6 199	394 039
Total Prêts et créances sur les institutions financières	186 574	544 963	737 188

Les montants inscrits au solde du compte « provisions lettres de crédit » concernent les opérations de financement d'importations pour le compte des clients crédit-preneurs.

Note.3 – Créances sur la clientèle :

Ce poste comprend l'ensemble des créances nettes détenues sur la clientèle. Ces créances sont composées principalement des échéances restées impayées à la fin de l'exercice (loyers échus, intérêts intercalaires ainsi que les intérêts de retard).

Au 31/12/2013, les créances sur la clientèle s'élevaient à 9 milliards DA de créances courantes et de 262 634 KDA de créances douteuses. Une provision a été constituée pour

couvrir les créances classées et ce en respect des principes règlementaires instaurés par la Banque d'Algérie pour un montant de 133 millions DA, ce qui ramène le solde de ce compte à 9.2 milliards DA.

Les impayés au 31 décembre 2013 se composent essentiellement des échéances facturées en décembre 2013. Celles-ci ont été réglées dans leur majorité au cours du mois de Janvier 2014.

Le montant insignifiant des créances classées comparé à l'encours des financements réalisés illustre la bonne qualité du portefeuille de la société.

Note.4 – Impôts courants – Actif :

Ce poste comprend la TVA à récupérer sur achats et services ainsi que les Acomptes provisionnels versés au titre de l'IBS, Ce dernier représente le total de trois (03) acomptes IBS versés en application de la réglementation fiscale en vigueur.

Au 31/12/2013 les Acomptes provisionnels versés au titre de l'IBS s'élevaient à 234 659 KDA et la TVA à récupérer sur achats et services a été de 7 404. Le solde des « Impôts courants – Actifs » s'élèvent au 31 décembre 2013 à 242 063 KDA contre 213 686 KDA à fin 2012.

Note.5 – Impôts différés - Actif:

Les Impôts différés - Actif s'élèvent au 31 décembre 2013 à 26 123 KDA, soit une variation de + 7 188 KDA par rapport au 31 décembre 2012. Cette variation est principalement due aux charges à payer et provisions non déductibles du résultat de l'exercice 2012.

Note.6 – Autres actifs :

Les autres actifs sont constitués par les rubriques suivantes :

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Avances et prêts au personnel	3 226	2 592	684
Avances sur prestations de services	1 538	1 378	5 252
Avances sur opérations de crédit-bail	76 794	22 880	24 546
Avances pour compte	85	5	17
Dépôts & cautionnements versés	2 584	2 674	3 626
Autres débiteurs divers	126	36	63
Total autres actifs	84 354	29 566	34 187

Le poste Avances sur opérations de crédit-bail passe de 76 794 milliers de dinars en 2011 à 24 546 milliers de dinars en 2013.

Le poste dépôt et cautionnement est composé principalement d'une caution pour la location du siège au profit du bailleur AGENOR, cette caution passe de 2 674 milliers de dinars en 2012 pour un étage au niveau de l'immeuble AGENOR, à 3 626 milliers de dinars en 2013.

Le compte prêt au personnel est composé du reliquat des prêts accordés au personnel. Le montant enregistré en 2013 représente le restant à payer.

Note.7 – Comptes de régularisation (Actif) :

Ce poste comprend principalement, les frais d'emprunts et les charges constatées d'avance :

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Frais d'emprunts	12 434	12 069	18 134
Charges payées ou constatées d'avance	8 615	16 710	19 582
Produits à recevoir	0	0	10 373
Total comptes de régularisation	21 049	28 780	48 089

- Le solde de ce compte se compose des charges et des frais d'emprunt répartis au prorata-temporis sur la durée de vie des emprunts. Ces charges sont constituées, notamment des commissions (mise en place du crédit et des commissions d'engagement).
- Les charges payées ou constatées d'avance sont restées quasiment doublé entre 2011 et 2012, et sont restées au même niveau en 2013. Le montant concerne d'une part, les charges d'honoraires de Tunisie Leasing relative au contrat d'assistance, des commissions de garantie de AMEN BANK/Fransabank, des commissions de garantie IFC pour l'emprunt auprès de HSBC, ainsi que des honoraires de l'avocat conseil de la société.

Note.8 – Immobilisations corporelles :

Ce poste comprend les immobilisations corporelles propres à la société de leasing, par distinction de celles données en crédit-bail. Ce poste recense les terrains, les constructions, les installations complexes, les autres immobilisations et les en cours.

Au 31/12/2013, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 216 793 milliers de dinars d'immobilisations corporelles. Ceux-ci concernent principalement les aménagements réalisés sur les bureaux loués ainsi que l'acquisition de matériel de bureautique et d'informatique. Le montant total des amortissements cumulés à 2013 sur ce poste est de 106 579 milliers de dinars.

Note.9 – Immobilisations incorporelles :

Ce poste comprend les logiciels d'exploitation utilisés par la société (Cassiopae, Navision, Rock, Ultimus...).

Au 31/12/2013, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 101 425 milliers de dinars d'immobilisations incorporelles. Le montant total cumulé à 2013 des amortissements constatés sur ce poste est de 111 346 milliers de dinars.

Note.10 – Dettes envers les institutions financières :

Les dettes envers les institutions financières sont en nette augmentation et devront continuer à augmenter au cours des exercices futurs en même temps que le recours de MLA au marché obligataire jusqu'à représenter 6 à 7 fois les fonds propres de la société. Ceci est un standard du métier du leasing dont l'essence est de mobiliser des ressources financières "en gros" et de les distribuer "au détail" en réalisant une marge d'intermédiation.

Le poste Emprunts a quasiment doublé, passant d'un solde 2 287 284 milliers de dinars Au 31/12/2011 à 4 307 048 milliers de dinars en 2013.

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Emprunts bancaires	2 074 401	3 277 119	3 890 172
Découvert bancaire	150 669	258 804	337 885
Dettes rattachées aux emprunts	62 215	52 281	78 991
Total dettes envers les institutions financières	2 287 284	3 588 204	4 307 048

Les tirages sur les lignes de crédit obtenues par MLA se sont élevés à 3.2 milliards de dinars en 2012 et 3.8 milliards de dinars en 2013.

Le poste dettes rattachées aux emprunts enregistre les charges sur emprunts courues au 31/12/2013 mais non encore échues. Ce poste est composé à 43% des intérêts courus sur emprunts et à 57% des commissions de garanties liées aux emprunts.

Note.11 – Impôts courants - Passif :

Le poste « Impôts courants – Passif » affiche au 31 décembre 2013, un solde total de 288 228 KDA.

Ils regroupent aussi bien les impôts d'exploitation à la charge de la société (notamment l'IBS, la TAP et la TFPA (taxe sur la formation et l'apprentissage) que les retenues à la source opérées sur salaires, transfert de dividendes, sur contrats de prestations de services des entités non établies en Algérie et la TVA collectée à reverser.

Libellé	31-Déc.-2011	31-Déc.-2012	31-Déc.-2013
TAP	2 230	2 208	3 075
Taxe de domiciliation des services 3%	128	0	0
IBS à payer	227 895	205 857	199 731
IBS - Retenue à la source -24% (*)	-422	-177	-2 940
IBS - Retenue à la source -12%	-696	281	0
Autres impôts d'exploitation	999	946	983
IRG sur salaires	1 160	1 211	1 538
IRG - Retenue à la source -15% (**)	-34 575	-35 498	-35 528
IRG - Retenue à la source -10%	-	2 283	605
TVA collectée- A reverser	77 409	86 234	120 635
TOTAL	273 999	263 347	288 228

(*) Il s'agit de retenues à la source au titre des transferts pour paiements à l'étranger. La position anormale de ces soldes s'explique par le fait que le paiement de la retenue à la source à l'Administration fiscale constitue un préalable à l'obtention des autorisations de transfert.

(**) Il s'agit des impôts retenus à la source au titre de la mise en paiement des dividendes votés par l'AG des actionnaires lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2010 mais dont le transfert n'a pas été réalisé. La société a introduit une demande de restitution de ce montant.

Note.12 – Impôts courants - Passif:

Les impôts différés passifs ont été comptabilisés sur les charges à payer et les dettes rattachées, et ce, en application des recommandations du SCF.

Le poste « Impôts différés – Passif » affiche, au 31 décembre 2013, un solde total de 20 720 KDA contre 15 354 KDA au 31 Décembre 2012, soit une variation de +5 366 KDA. Cette variation est la différence entre l'impôt différé Passif sur dettes rattachées en Devises et la reprise impôt différé Passif sur règlement de ces dettes.

Note.13 – Autres passifs :

Ce poste comprend les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, cette rubrique a évolué de 410 929 milliers de dinars en 2011 à 377 356 milliers de dinars en 2013. Le détail des comptes de dettes d'exploitations est le suivant :

Libellé	31-Déc.-2011	31-Déc.-2012	31-Déc.-2013
i- Dettes liées au personnel	48 877	50 222	52 392
Rémunérations dues au personnel	95	16	3
Prime d'encouragement	25 000,00	19 841	20 835
Contributions au fonds des œuvres sociales	1 957	1 703	1 504
Frais médicaux à reverser	2	0	5
Congés dûs au personnel	16 299	13 683	15 805
Cotisations CNAS- retenues employés à reverser	1 420	1 611	1 220
Cotisations CNAS- Charges employeur	4 104	13 369	13 020
ii- Dettes vis-à-vis des actionnaires	263 991	263 991	1 492
Dividendes à payer - au titre de l'affectation du résultat	262 500,00	262 500	1
Autres dettes sur associés et sociétés apparentées	1 491	1 491	1 491
iii- Rémunérations dues aux membres du Conseil de surveillance	2 552	1 872	2 042
Jetons de présence	1 052	372	542
Rémunération président du comité d'audit	1 500	1 500	1 500
iv- Autres dettes	95 510	129 929	321 430
Fournisseurs d'immobilisations	1 352	8 876	1 906
Fournisseurs de services	2 368	14 855	13 991
Fournisseurs de frais divers	7 257	1 202	3 440
Retenues de garantie	0	0	0
Autres créditeurs divers	4 327	11 699	2 721
Recettes en attente d'imputation	11	11	11
Fournisseurs de crédit-bail	1 685	38 186	251 321
Factures non parvenues (A recevoir)	70 817	20 000	20 000
Services assurances à reverser	7 692	35 099	28 040
TOTAL	410 929	446 014	377 356

Les dettes liées au personnel passent de 48 877 milliers de dinars en 2011 à 52 392 milliers de dinars en 2013. Son évolution est étroitement liée à l'évolution de la masse salariale de la société et l'augmentation du personnel, les Cotisations CNAS- Charges employeur passent de 13 369 milliers de dinars en 2012 à 13 020 en 2013, cette dernière représente 30% des dettes liées au personnel 2013.

Le Compte autres dettes à pratiquement quadruplé entre 2011 et 2013, cette variation est due principalement à l'évolution des postes tels que : Fournisseurs de services, Services assurances à reverser et fournisseur de crédit-bail

Note.14 – Comptes de régularisation (Passif) :

Cette rubrique regroupe les comptes de dettes induits par l'activité et en application des principes comptables de rattachement des produits à l'exercice, il s'agit notamment :

Libellé	31-Déc.-2011	31-Déc.-2012	31-Déc.-2013
Intérêts de leasing constatés d'avance	85 659	98 721	106 372
Recettes constatées d'avance	301 545	492 835	377 352
Charges à payer	39 904	24 925	53 180
Intérêts réservés	18 741	20 362	
TOTAL	445 849	636 843	536 904

Le compte Intérêts de leasing constatés d'avance enregistre les loyers facturés courus et non échus à la fin de l'exercice. En effet, ceci concerne les loyers l'exercice et qui se rattachent à l'exercice suivant. Ce poste enregistre une évolution de plus de 24% due à l'augmentation des loyers facturés en décembre 2013.

Le solde du poste recettes comptabilisées d'avance concerne essentiellement les premiers loyers encaissés d'avance (avant mise en force des contrats).

Note.15 – Provisions pour risques et charges :

Au 31 décembre 2013, ce poste totalise un montant de 86 023 KDA. Il se détaille en :

- Provision pour contentieux pour 300 KDA
- Provision pour charges de départ à la retraite des salariés au titre des exercices 2009 à 2013 pour 30 723 KDA.
- Provision pour risque fiscal pour 55 000 KDA

Selon la convention collective bancaire, le nombre de salaires à servir lors du départ à la retraite est déterminé selon un barème. Ce dernier prévoit un plafonnement à 18 mois de salaires (Plus de 32 ans de service).

La loi a stipulé que l'âge de la retraite est de 60 ans pour l'homme, 55 ans pour la femme pour 15 ans de service au minimum. Pour cette dernière condition, nous supposons qu'elle est vérifiée pour l'ensemble du personnel de MLA à la date de la prise de retraite.

La loi donne également la possibilité à l'employé de partir à la retraite au bout de 32 ans de service sans condition d'âge. Du fait que ce scénario nécessite de connaître le nombre d'années travaillés par l'employé en dehors d'MLA (avant son recrutement), nous ignorerons ce cas de figure.

Note.16 – Subvention d'investissement :

Il s'agit d'une subvention consentie en 2008 par l'actionnaire « FMO » et destinée à l'acquisition d'un logiciel de leasing opérationnel « LOP ».

Libellé	31-déc-11	31-déc-12	31-déc-13
Subvention d'investissements	5 531	4 609	2 765
Total	5 531	4 609	2 765

Celle-ci est amortie à compter de juillet 2012, sur une durée de trois (03) années, soit en parallèle avec le début d'amortissement de l'immobilisation concernée.

Note.17 – Provisions pour Risques Bancaires Généraux :

Ce poste présente, au 31 décembre 2013, un solde de 272 966 KDA. Il est doté annuellement d'une provision de 1% calculée sur les créances courantes (encours financier de leasing + Impayés) jusqu'à atteindre un niveau total de 3 %, conformément à l'article 17 de l'instruction n° 74-94 de la Banque d'Algérie.

• Dotation constituée en 2006	4 646
• Dotation constituée en 2007	23 276
• Dotation constituée en 2008	39 815
• Dotation constituée en 2009	49 005
• Dotation constituée en 2010	59 371
• Dotation constituée en 2011	40 457
• Dotation constituée en 2012	37 306
• Dotation constituée en 2013	19 089
Total	272 966

Note.18 – Capital social :

Au 31 décembre 2013, le capital social de la société se maintient encore à 3.500.000 KDA divisé en 3 500 000 actions de 1.000DA chacune, entièrement souscrites et libérées au profit de huit (8) actionnaires. Ce poste n'a pas connu de variation en 2013.

Cependant, le nombre d'actionnaires a été ramené de neuf (09) à huit (08), et ce, après le retrait de MPEF et le rachat par AMEN Bank des 65 323 actions détenues anciennement par MPEF.

Note.19 – Réserves :

Ce compte regroupe :

- la réserve légale a été dotée au taux de 5% suivant les dispositions de l'article 721 du code de commerce. Ce solde a été constitué comme suit :
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2008 pour 8 364,22 KDA
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 14 580,03 KDA
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 13 824,08 KDA
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 22 185,90 KDA
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 29 190,02 KDA

- Les réserves facultatives ont été dotées suivant les résolutions de l'AGO des actionnaires. Ce solde a été constitué comme suit :
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 40.000 KDA
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 20.000 KDA
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 72.000 KDA
 - ✓ Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 27.000 KDA

Note.20 – Report à nouveau :

Le poste «Report à nouveau » totalise au 31 décembre 2013 un solde de 456 215KDA, qui se détaille comme suit:

Libellé	31-déc-11	31-déc-12	31-déc-13
Report à nouveau	100 098	99 630	399 741
Report à nouveau -1ère application SCF « * »	56 475	56 475	56 475
TOTAL	156 573	156 105	456 215

«*» Ce solde représente l'incidence globale des travaux de retraitement dans le cadre de la première application du SCF.

IV-5- Engagements hors Bilan :

Ce poste correspond aux engagements de financement en crédit-bail donnés en hors bilan au 31 décembre 2013. Ils totalisent 910 891 KDA. Les engagements hors bilan concernent 117 clients pour 137 contrats ayant reçu l'approbation.

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Engagements de financement en faveur de la clientèle	695 203	1 252 751	910 891
Engagements de financement reçus des institutions			2 000 000

Le montant des financements en faveur de la clientèle concerne les dossiers de crédit approuvés et signés par les clients. Le solde du compte a doublé entre 2011 et 2012, sauf une baisse constatée en 2013. Les engagements de financement reçus des institutions s'élèvent à 2 MDA.

IV-6- Evolution de la structure financière :

- Evolution de la Marge Brute d'Autofinancement :

En milliers de dinars	2011	2012	2013
Résultat net	443 718	583 800	518 100
Amortissement Immobilisation Propres	23 859	42 409	60 954
Dotation au FRBG et Provisions nettes	40 457	37 306	19 089
Capacité d'autofinancement	508 034	663 515	598 143

La marge brute d'Autofinancement évolue significativement entre 2011 et 2012, passant ainsi de 508 millions de DA à 598 millions de DA avec une légère baisse en 2013. Cette marge qui reste stable malgré la baisse significative du résultat net de l'entreprise. Cette amélioration est le fruit de l'intensité des mises en forces effectuées durant les années d'activités de MLA, ainsi que de la qualité du portefeuille de ces clients.

- Evolution du Fonds de Roulement, du Besoin en Fonds de Roulement et de la Trésorerie

En milliers de dinars

Fond de Roulement	2011	2012	2013
Capitaux permanents	6,752,039	8,325,975	9,411,585
Actifs non Courants	7,428,436	8,810,702	9,547,061
Fond de Roulement (FR)	- 676,397	- 484,727	- 135,476
Variation du Fonds de Roulement	- 883,251	191,670	349,251
Clients et Comptes Rattachées (3)	29,181	40,629	63,059
Autres actifs courants (4)	256,104	290,966	350,462
Fournisseurs et Autres Comptes rattachées	291,539	278,701	480,982
Autres Passifs courants (6)	856,779	1,082,857	914,260
Besoin en Fonds de Roulement (BFR) = (3) + (4) - (5) - (6)	- 863,033	- 1,029,963	- 981,721
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 863,033	- 166,930	48,242
Trésorerie	186,636	545,236	846,245

- Indicateurs de Gestion et Ratios :

Les ratios fondamentaux de la société restent très bons entre 2011 et 2013 ; les charges d'exploitation générales sont amorties par un effet volume du Produit Net du Leasing engendré par l'évolution des encours productifs. Ceci se traduit par une maîtrise du coefficient d'exploitation qui reste stable entre 2011 et 2013.

En milliers de dinars

Ratios de gestion	2011	2012	2013
Produit Net du Leasing (1)	1 016 113	1 169 489	1 295 157
Charges d'exploitation générales (2)	302 591	286 629	365 738
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	30%	25%	29%
Services /Produit Net du Leasing	13%	10%	14%
Frais de personnel / Produit Net du Leasing	12%	11%	11%

- **Le Coût du Risque** : Le portefeuille clients de la société fait l'objet d'une sélection approfondie comme en témoignent les ratios du coût du risque enregistrés entre 2011 et 2013.

Coût du risque	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
(Variation des provisions pour créances irrécouvrables/ Encours brut du leasing)	-0,27%	0,21 %	0,85%

- **Ratio de rentabilité des fonds propres et des actifs (ROE et ROA)** : Le retour sur fonds propres, comme mesure de la rentabilité financière de MLA a connu une léger retrait en 2013 suite à une provision constituée pour risque fiscal.

Ratios de rentabilité	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Résultat net / fonds propres moyens *	10,24%	12,76%	10,66%
Résultat net/ Total actif	5,62%	6,03%	4.87%

* : (Début de période + fin de période)/2

- **Ratios de structure financière** : ils renseignent sur la politique de financement adoptée par la société. Force est de constater que MLA recourt essentiellement à ses fonds propres pour le financement de son activité. Le ratio (Dettes moyennes / Fonds propres moyens) est de 0,81 alors qu'il est supérieur à presque six à huit fois les fonds propres dans l'industrie en général.

Ratios de structure	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Dettes moyennes/Fonds propres moyens *	0,49	0,64	0,81
Dettes moyennes/total passif moyen*	29%	33%	39%

* : (Début de période + fin de période)/2

- **Le Ratio de Solvabilité (Ratio Cooke)** : Le ratio (Fonds propres / Engagements) témoigne du respect par la société d'un engagement minimum en fonds propres sur tous les engagements qu'elle contracte envers ses clients. En 2013, ce ratio atteint 54% suite au renforcement des fonds propres par l'augmentation de capital de la société en 2009.

Ratio de solvabilité	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Fonds propres / Engagements *	61%	55%	54%

* agrégats comptables

*4^{ème} Résolution AGO du 01 Avril 2013, annulation de la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2010.

IV-7- Tableau des filiales et participations :

A la date de la présente opération, la société déclare ne détenir aucune participation sous quelque forme que ce soit dans le capital d'autres sociétés.

Renseignements Financiers Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	cautions et aval donnés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société	NEANT								
2- Participation inférieur ou égale à 50% du capital détenu par la société	NEANT								

CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

V-1-Les Organes d'Administration et de Direction de MLA :

V-1-1- L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale est composée des représentants légaux d'actionnaires juridiquement capables et personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires. L'Assemblée générale est présidée par le président du conseil de surveillance ou, à défaut, par le membre délégué par le conseil de surveillance

Les actionnaires sont réunis en Assemblées Générales à la diligence du directoire, ou du conseil de surveillance ou le cas échéant, des commissaires aux comptes et après dissolution de la société, à celle des liquidateurs.

Dans toutes les assemblées générale ordinaires et extraordinaires, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

V-1-2- Directoire :

Selon les statuts de MLA la société est dirigée par un directoire composé de 3 à 5 membres (personnes physiques uniquement) qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire exerce ses fonctions dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées des actionnaires. Le président du directoire est nommé par le conseil de surveillance et représente la société dans ses rapports avec les tiers

V-1-2- Conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance est composé de 7 membres (personnes physiques ou morales). Les membres du conseil de surveillance ne peuvent en aucun cas faire partie du directoire

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la société. Une fois par trimestre au moins et à la fin de chaque exercice, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport de gestion, de son côté le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Les membres du conseil de surveillance doivent être propriétaire collectivement d'un nombre d'actions représentant au minimum 20% du capital social, cette disposition s'applique aussi sur les membres nommés en cours d'exercice et qui doivent devenir actionnaires dans un délai de trois (3) mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

V-2- Rémunérations des Membres du Directoire et du conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire, et ce, indépendamment du contrat de travail dont il peut bénéficier le cas échéant

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2014 a décidé d'allouer aux membres du conseil de surveillance un montant brut de 100.000,00 DA par présence à titre de rémunération de leur activité (jetons de présence) au titre de l'exercice 2013

Le montant des cinq rémunérations brutes les plus élevées versées par la société à son personnel au titre de la période d'activité du 01 Janvier au 31 Décembre 2013, s'élève à 29 832 291,45 DA

V-3- Noms et Prénoms des membres du Conseil de surveillance et du directoire

V-3-1- Membres du Conseil de surveillance :

NOM	Prénom	Institution d'appartenance
EL KARM	AHMED	Personne physique
MESTIRI	FETHI	Tunisie Leasing
AMMAR	MEHDI	Amen Bank
LOBEEK	DIRIEN	FMO
LUC	OLIVIER	PROPARCO
HIRSCHFELD	MARC	CFAO
ABDELKEFI	AHMED	Personne physique

V-3-2- Membres du Directoire :

NOM	Prénom	Fonction
ZAOUN	CHEDLY	Président
OUDAHMANE	FAOUZI	Membre
KOUCHI	MOHAMED	Membre

V-4- Politique de Communication :

Pour informer les investisseurs sur son emprunt obligataire, MLA a désigné un chargé de relations investisseurs, dont les coordonnées sont ci-après :

- **Responsable :** Chedly ZAOUN
- **Tél. :**00 213 21 77 12 12
- **Fax :**00 213 21 77 17 79
- **E-mail :**chedly.zaoun@mla.dz

MLA envisage aussi d'utiliser, entre autres, les supports de communication et d'information suivants :

- Placards Publicitaires dans les journaux
- Revues spécialisées
- Son Site Web www.mlaleasing.com
- Le site de la COSOB : www.cosob.org

V-5- Contrôle externe de la société :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes audient la société :

✓ **M. Mustapha HEDDAD**

- **Adresse :** 20, rue Hamdani Lahcène Coopérative Mohamed Boudiaf, Hydra, Alger
- **Qualité :** Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
- **Durée du mandat :** 3 ans pour les exercices 2012/2014.

✓ **M. Mohamed CHOUDER**

- **Adresse :** 40, rue Taleb Messaoud, El Biar, Alger
- **Qualité :** Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
- **Durée du mandat :** 3 ans pour les exercices 2012/2014.

Autre Cabinet d'Audit externe :

La société procède à la certification de ses comptes par le Bureau d'Audit **MAZARS-HADJALI**, membre de l'organisation mondiale MAZARS INTERNATIONAL.

CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION

VI-1- Evolution récente au deuxième trimestre 2014 :

Au cours des six premiers mois 2014, 1 070 contrats de leasing ont été approuvés pour un montant total de 5,7 milliards de dinars.

Les approbations par secteur des six premiers mois de 2014 se répartissent comme suit :

Secteur	Nombre contrats	Montant (Millions de dinars)	%
BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS	588	1 776	31%
TRANSPORT	251	908	16%
COMMERCE ET SERVICE	142	2 328	40%
INDUSTRIE	89	762	13%

Par ailleurs, les mises en force, qui traduisent la nouvelle production de la société, ont enregistré, sur les six premiers mois de l'année 2014, un montant de 3,8 milliards de dinars.

VI-2- But de l'émission et Perspectives d'avenir :

Le but de la présente opération d'émission obligataire est de mobiliser des ressources financières à coût fixe de manière à permettre à MLA d'augmenter, conformément à son plan d'affaires, ses financements sous forme de leasing, en faveur des entreprises algériennes éligibles. Les sociétés de leasing se doivent de diversifier les sources de financements en recourant à des financements à des maturités étudiées de telle sorte à limiter les gaps en liquidité. Aussi, elles veillent à diversifier leurs sources de financement afin d'atténuer les risques de taux d'intérêts qui pourrait survenir suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt sur le marché.

VI-2-1 : le marché du leasing :

Les perspectives d'évolution du marché du leasing en Algérie sont prometteuses et ce vu la stratégie industrielle du pays visant à faciliter la création et le développement de PME-PMI dans différents secteurs d'activité ainsi que la volonté politique d'endiguer la crise du logement ouvrant la porte au leasing sur le matériel de construction ainsi que l'outillage du secteur des travaux publics.

Le marché du leasing est estimé à 32 milliards de dinars en 2013, suivant l'évolution que lui confèrent les efforts des sociétés de leasing en place.

L'offre du leasing en Algérie est assurée par six sociétés spécialisées dont le leasing constitue l'activité principale, dont fait partie MLA, et par d'autres acteurs bancaires ayant ouvert en leur sein des guichets spécialisés dans les activités de leasing. Les dernières créations ont été faites par les banques publiques (BNA-BDL), (CPA-BADR) et (BEA –BANCO ESPIRITO SANTO)

La demande de leasing en Algérie a été, ces dernières années, stimulée par deux phénomènes fondamentaux qui subsistent encore et qui militent en faveur d'un développement de plus en plus accru de ce marché pour les prochaines années :

- le développement du secteur de la PME-PMI et la volonté des autorités algériennes à mettre en place une économie productive supportée par un tissu de PME-PMI.
- La volonté des autorités Algériennes à moderniser et diversifier les sources de financement des PME-PMI par le recours au leasing comme moyen de financement privilégié

Les difficultés d'accès des PME-PMI au marché bancaire et la persistance des conditions contraignantes d'accès au financement par le marché des capitaux. La tendance de création de PME-PMI qui a été observée ces dernières années est un signe qui augure d'une grande chance quant à la réalisation des directives du gouvernement relatives à la création de plus de 200 000 PME-PMI.

Le marché du leasing est estimé par MLA à 32 milliards de dinars en 2013 sur la base d'informations partielles collectées auprès des confrères et de l'ABEF contre 26 milliards en 2012 et 22 milliards en 2011. Ce chiffre donne une idée des volumes réalisés en 2013 et surtout sur la marge de progression disponible. En effet, ce montant correspond à un taux de pénétration du leasing de 1.7 % par rapport à la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) globale, alors que les standards de l'industrie permettent de penser qu'il peut atteindre 10 voir 15 % comme cela est le cas dans des pays à économies similaires.

D'un coté, il est communément admis que les besoins de financement des PME algériennes sont très élevés et insuffisamment couverts. D'un autre coté, le nombre de sociétés proposant le leasing vient d'augmenter ce qui permet de penser que dans les cinq prochaines années, le secteur du leasing algérien, se rapprochera de 7 % de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF).

Compte tenu de qui précède les projections de MLA sur le marché global et sa part de marché sont comme suit :

Montants en millions DZD						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Marché	39 000	50 700	65 910	82 388	102 984	123 581
Evolution du marché	30%	30%	30%	25%	25%	20%
MLA	9 000	10 800	14 580	18 954	22 745	26 157
Evolution de MLA	20%	20%	35%	30%	20%	15%
Part de marché MLA	23%	21%	22%	23%	22%	21%

VI-2-2 : les orientations :

Afin de bénéficier de cette évolution du marché et d'ancrer sa présence, Maghreb Leasing Algérie compte élargir ses activités en ciblant la population des PME-PMI. Le plan d'affaires élaboré par la société sur le terme 2019 est arc-bouté sur les choix stratégiques ci-dessous :

- renforcement de la gamme de produits de la société en faveur des petites et moyennes entreprises par le lancement du leasing opérationnel depuis 2012 ;

- renforcement de la présence nationale de la société, par l'installation d'agences dans les localités les plus actives ;
- renforcement de la force commerciale chargée du suivi du réseau ;
- maintien du coaching de Tunisie Leasing et renforcement des standards de qualité reconnus et perçus par la clientèle.

VI-2-3 : Programme d'Investissement :

Le programme d'investissement de MLA à l'horizon 2019 est de porter les mises en force de 9 milliards de dinars en 2014 à 26 milliards DA en 2019, comme il ressort du tableau ci-dessous :

<i>Taux de Croissance Annuelle Moyen</i>	<i>21%</i>					
Investissements Propres à MLA	20 000	20 000	20 000	15 000	15 000	15 000
<i>Taux de Croissance Annuelle</i>	0%	0%	0%	-33%	0%	0%
<i>Taux Moyen de Croissance Annuelle</i>	<i>-5%</i>					
Total Investissements	9 020 000	10 820 000	14 600 000	18 969 000	22 759 800	26 171 520
<i>Taux de Croissance Annuelle</i>	19,9%	20,0%	34,9%	29,9%	20,0%	15,0%
<i>Taux Moyen de Croissance Annuelle</i>	<i>20,80%</i>					

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

VI-2-4 : Exploitation prévisionnelle (En Millions DA):

Les hypothèses retenues pour les besoins du plan d'affaires de la société à l'horizon 2019, sont la synthèse de l'expertise capitalisée par MLA au cours des exercices 2006-2013, combinée à l'expérience de son partenaire technique acquise dans ce secteur d'activité. Les principaux points sous-jacents à l'élaboration du présent plan d'affaires sont les suivants :

1. L'importance de la demande des PME dont l'accès au crédit bancaire est difficile.
2. La concurrence qui s'installe sur le marché dans la mesure où le plan d'affaires a prévu une baisse de la part de marché de MLA de 25% en 2013 à 21% en 2019.
3. Une autre hypothèse très prudente a consisté à provisionner 1% des encours chaque année en vue de couvrir le coût du risque alors que l'expérience des années 2006-2013 tend à montrer que cette provision n'a jamais atteint ce taux.

Le tableau ci-après résume les principales hypothèses retenues pour l'élaboration des projections financières de la société à l'horizon 2019.

Hypothèses d'élaboration des projections financières (KDZD/%)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Approbations de la période	12 000 000	14 400 000	19 440 000	25 272 000	30 326 400	34 875 360
Mises en force	9 000 000	10 800 000	14 580 000	18 954 000	22 744 800	26 156 520
<i>% évolution</i>	20%	20%	35%	30%	20%	15%
Evolution des charges générales d'exploitation	17%	15%	16%	15%	14%	11%
Taux de distribution de dividende (Rapporté au bénéfice de n-1)	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Taxe sur l'activité professionnelle	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Impôts sur les bénéfices des sociétés	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Dotations au FRBG/ encours nets	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Dotations aux provisions sur créances irrécupérables	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%

Plan d'affaires 2014-2019 :

<i>KDZ</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production	9 000 000	10 800 000	14 580 000	18 954 000	22 744 800	26 156 520
. Intérêts et produits assimilés	1 748 281	2 148 273	2 544 816	3 022 813	3 592 215	4 096 141
	98 949	237 319	470 857	724 503	1 004 705	1 406 587
. Intérêts et charges assimilés	(345 061)	(469 249)	(603 386)	(796 553)	(1 037 498)	(1 222 948)
. Charges liées à la LLD	(69 757)	(188 863)	(381 908)	(563 820)	(819 215)	(1 187 861)
Produit net	1 432 412	1 727 480	2 030 379	2 386 943	2 740 207	3 091 919
. Charges Générales	(484 819)	(553 428)	(627 824)	(701 078)	(775 883)	(852 511)
. Services	(183 090)	(198 716)	(215 815)	(231 598)	(246 264)	(258 435)
. Frais du Personnel	(182 208)	(215 847)	(257 245)	(306 367)	(358 466)	(401 279)
. Amortissements technique	(64 295)	(70 009)	(68 742)	(57 611)	(41 844)	(35 844)
. Impôts et taxes	(43 225)	(54 455)	(66 582)	(80 230)	(98 982)	(120 562)
. Autres charges	(12 000)	(14 400)	(19 440)	(25 272)	(30 326)	(36 392)
. Coût du risque	(61 623)	(76 617)	(93 952)	(116 590)	(144 908)	(173 071)
.Dotations aux provisions pour risques et charges	(55 000)	-	-	-	-	-
. Autres gains ou pertes	35 000	42 000	56 700	73 710	88 452	110 565
. Résultat avant impôt	865 970	1 139 434	1 365 303	1 642 985	1 907 869	2 176 901
. Impôt sur les bénéfices	(216 492)	(284 859)	(341 326)	(410 746)	(476 967)	(544 225)
. Résultat net	649 477	854 576	1 023 978	1 232 239	1 430 902	1 632 676

**CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI
ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE
D'INFORMATION**

VII -1-Signature du Président du Directoire :

« A notre connaissance, les données de la présente notice d'informations sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

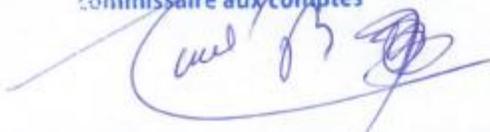
Président du Directoire

M. Chedly ZAOUN


**VII-2-Signature des Commissaires Aux Comptes :**

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées »

Mohamed CHOUER
Expert comptable
Commissaire aux comptes



Mustapha HEDDAD
Expert Comptable
Commissaire aux comptes



Visa de la commission d'Organisation de Bourse (COSOB).

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n°93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la commission d'organisation et de surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n° 2015/01 du 6 janvier 2015.



Mise en garde

Les informations financières présentées dans les annexes 2 et 3 ci-dessous sont élaborées suivant le référentiel comptable de l'International Financial Reporting Standards (IFRS). Les normes comptables IFRS diffèrent de celles du SCF ; les soldes des comptes sont donc différents de ceux présentés dans la présente notice d'information.

ANNEXE 1

Annexe 1 : Rapport de certification MAZARS (2013)



MAZARS HADJ ALI

SARL MAZARS HADJ ALI
Rue HAMDANI Lahcene N° 23
Coopérative Mohamed Boudiaf-Hydra Alger,
Algérie
Tél : 213 21 43 54 13
Fax : 213 21 43 54 10

MAGHREB LEASING ALGÉRIE OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 D ÉCEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société MAGHREB LEASING ALGÉRIE,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société MAGHREB LEASING ALGÉRIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société MAGHREB LEASING ALGÉRIE, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 5 069 526 KDA, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 593 420 KDA.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux normes comptables internationales « IFRS », cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimation comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédure en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société MAGHREB LEASING ALGÉRIE, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, conformément aux normes comptables internationales « IFRS ».

Paragraphe d'observation :

Maghreb Leasing Algérie a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts, droits et taxes couvrant les exercices 2008 à 2011. Une notification de redressement définitive a été adressée portant sur un montant de 101 794 KDA pour les exercices 2008 et 2009 et 145 121 KDA pour les exercices 2010 et 2011 soit un montant total de 246 915 KDA.

Un recours a été introduit auprès des autorités de contrôle et le risque estimé par MLA s'élève à 110 000 KDZD pour les 4 exercices. Une provision à hauteur de 55 000 KDA a été constituée.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

MAZARS HADJ ALI
Mustapha HEDDAD

Alger, le 09 Mars 2014

Sari MAZARS HADJ-ALI
23, Rue Hassan II, Algérie
Hydra - ALGER


ANNEXE 2

Annexe 2 : Etats de résultat aux normes IFRS (2012-2013)

<i>Currency: KDA</i>	<i>Notes</i>	<i>AU 31/12/2013</i>	<i>AU 31/12/2012</i>
Intérêts et produits assimilés	3.1	1 603 185	1 420 827
Intérêts et charges assimilés	3.2	(274 467)	(218 058)
Marge d'intérêt		1 328 718	1 202 769
Cout du risque	3.3	(13 444)	(57 894)
Revenu net		1 315 274	1 144 875
Charges générales d'exploitation		(397 092)	(323 478)
Services	3.4	(209 398)	(150 074)
Frais du personnel	3.5	(139 748)	(130 324)
Impôts et taxes	3.6	(37 895)	(35 015)
Autres charges d'exploitation		(10 050)	(8 065)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	3.7	(79 111)	(42 409)
Résultat d'exploitation		839 071	778 988
Dotations aux provisions pour risques et charges	3.8	(55 300)	-
Autres gains ou pertes		28 730	6 112
Résultat avant impôts		812 501	785 100
Charges d'impôt effectif	3.9	(199 731)	(205 857)
Charges d'impôts différés	3.9	(19 351)	7 747
Résultat net	3.10	593 420	586 990
Résultat par action (DZ)	3.11	169,55	167,71

ANNEXE 3

Annexe 3 : bilans aux normes IFRS (2012-2013)

ACTIF			
<i>En KDA</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités et équivalents de liquidités		83	272
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1	737 188	544 962
Prêts et créances sur la clientèle	4.2	9 173 337	8 382 196
Actifs d'impôts différés		19 652	31 377
Autres actifs	4.3	314 718	278 926
Comptes de régularisation	4.4	29 955	16 710
Immobilisations incorporelles	4.5	101 425	139 308
Immobilisations corporelles	4.6	217 942	185 358
TOTAL ACTIF		10 594 301	9 579 109
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
<i>En KDA</i>		31/12/2013	31/12/2012
Passifs		5 524 775	4 875 503
Dettes envers les établissements de crédit	4.7	4 288 914	3 576 135
Passifs d'impôts courants		199 731	205 857
Passifs d'impôts différés		12 490	4 864
Autres Passifs	4.8	1 020 875	1 084 038
Subventions d'investissements		2 765	4 609
Capitaux propres		5 069 526	4 703 606
Capital	4.9	3 500 000	3 500 000
Réserves		976 106	616 616
Résultat de l'exercice		593 420	586 990
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		10 594 301	9 579 109

GLOSSAIRE

<i>APPROBATION</i>	Acceptation par la société de leasing de financer une opération déterminée (sous différentes conditions)
<i>AMORTISSEMENT FINANCIER</i>	Quotité de remboursement du principal contenue dans Chaque loyer. Si les loyers sont constants la quotité est progressive comme l'est un prêt bancaire remboursable en mensualités constantes (principal + intérêts).
<i>AMORTISSEMENT TECHNIQUE</i>	S'applique aux immobilisations utilisées par la société de leasing pour ses propres besoins (bureaux, mobilier etc...) comme pour toute entreprise.
<i>BAILLEUR</i>	ou CREDIT BAILLEUR est l'établissement financier ayant effectué une opération de crédit-bail.
<i>CREDIT-BAIL</i>	Synonyme de leasing financier
<i>COUT DU RISQUE</i>	Montant des charges (Provisions) constatées par l'établissement financier en vue de tenir compte du non recouvrement possible de ses loyers. Cette matière est régie par la banque d'Algérie.
<i>COEFFICIENT D'EXPLOITATION</i>	Est un ratio ayant au numérateur les charges d'exploitation y compris les amortissements techniques) et au dénominateur le produit net du leasing (équivalent du PNB bancaire). Ce ratio mesure la productivité d'une société de leasing.
<i>ENCOURS</i>	Montant des créances sur les clients c'est à dire la somme des loyers à recevoir diminué de la marge de la société de leasing. Ce qui correspond au principal restant dû dans un prêt bancaire. On distingue les encours productifs ou encours sains (clients en règle) des encours compromis (contrats suspendus pour cause de contentieux).
<i>ENGAGEMENT</i>	Quand une approbation est matérialisée par un contrat avec le client, elle devient un engagement.
<i>EQUIPEMENT</i>	Bien mobilier à usage professionnel faisant l'objet d'un contrat de leasing mobilier.
<i>FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE</i>	L'ensemble des investissements réalisés pendant l'année dans une économie.
<i>FULL PAY OUT LEASING</i>	Désigne les cas de leasing financier avec une faible valeur résiduelle de sorte que les loyers couvrent substantiellement le Prix d'achat du bien et la marge du crédit bailleur.
<i>FRBG</i>	Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Compte abritant les provisions constituées sur les créances courantes (encours sains) suivant l'instruction 74-94 de la Banque d'Algérie portant les règles prudentielles applicables par les banques et les établissements financiers installés en Algérie.
<i>FOURNISSEUR</i>	Vendeur de l'équipement ayant fait l'objet d'un contrat de leasing.
<i>IMMEUBLE</i>	Bien immobilier faisant l'objet d'un contrat de leasing.
<i>LEASING FINANCIER</i>	Ou crédit-bail est l'opération tripartite entre un bailleur (la société de leasing). Un preneur (son client) et un fournisseur (de l'équipement) au terme de laquelle la société de leasing acquiert l'équipement (choisi par le preneur) le loue au client pour une période déterminée et irrévocable, au terme de laquelle le preneur a la possibilité d'acheter le bien d'équipement pour une valeur déterminée (valeur résiduelle) généralement faible. Cette opération est assimilée à un financement dans la mesure où la société de leasing récupère son investissement initial et sa marge en une seule opération (la durée étant irrévocable) et le preneur dispose d'un équipement dont il acquiert la propriété

	comme s'il avait contracté un emprunt dans ce but.
LEASING OPERATIONNEL	Simple location. Opération purement financière.
LLD (LOCATION LONGUE DUREE)	Est une opération de leasing opérationnel portant généralement sur une flotte de véhicules où le bailleur fournit l'assurance, la maintenance et le remplacement du véhicule. On l'appelle aussi "fleet management".
LOYER DE LEASING	Mode de remboursement d'un contrat de financement en leasing. Chaque loyer se compose d'une partie remboursement du capital (progressive) et d'une marge (dégressive) quand le loyer est constant (ce qui est la majorité des cas pour les sociétés spécialisées comme MLA dans le financement des PME).
MISE EN FORCE	Un contrat est mis en force quand les loyers commencent à être facturés. Cette notion est synonyme de PRODUCTION de leasing.
MARGE BRUTE	Est la différence entre le loyer (hors taxe) et la quotité de remboursement contenue dans ce loyer (ou amortissement financier). Dans un contrat de leasing à loyers constants la marge est importante dans les premiers loyers et diminue progressivement jusqu'à devenir proche de zéro dans le dernier loyer.
MARGE NETTE DU LEASING	La marge nette du leasing est égale à la marge brute moins le coût des ressources (Synonyme de PRODUIT NET du leasing).
PRODUCTION DU LEASING	Synonyme de mise en force (MEF) c'est la somme des contrats financés au cours d'une période déterminée.
PRENEUR	Est le locataire du bien d'équipement ou de l'immeuble obtenu en leasing.
SALE/LEASE BACK	Est une opération de leasing où le fournisseur et le preneur sont une même personne. Cette opération permet à un opérateur économique de vendre à la société de leasing un bien (meuble ou immeuble) qu'il possède, de le louer auprès de la société de leasing et de le racheter à la fin du bail à une valeur prédéterminée. C'est une opération financière similaire à un emprunt (avec hypothèque) ou gage (sans dépossession).
VALEUR RESIDUELLE	Est le montant que le preneur doit acquitter en fin de contrat s'il lève l'option d'achat dont il dispose et qui est un élément constitutif et indispensable du contrat de leasing. Dans les opérations de financement des PME, elle est la plupart du temps fixée à un montant symbolique n'ayant rien à voir avec la valeur du bien en fin de contrat. Dans des opérations sophistiquées de financement en leasing la valeur résiduelle peut être élevée.

CHAPITRE VIII -COMPLEMENT D'INFORMATION AUX SOUSCRIPTEURS

VIII-1- Présentation et Analyse des Comptes des résultats

Les tableaux des Comptes des Produits et des Charges pour les exercices 2011, 2012, 2013 et Juin 2014 se présentent comme suit :

Rubriques / Années	Montants en KDA	30/06/2014	2013	2012	2011
1 +Intérêts et produits assimilés		866 136	1 590 405	1 414 259	1 198 329
2 -Intérêts et charges assimilées		- 168 846	- 298 400	- 218 055	- 166 614
3 +Commissions (produits)		465	16 002		
4 -Commissions (charges)		- 7 492	- 15 084	- 18 323	- 12 794
5 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction					
6 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente					
7 + Produits des autres activités		2 645	12 755	6 031	101
8 - Charges des autres activités		- 261	- 10 521	- 14 423	- 2 908
9 PRODUIT NET BANCAIRE		692 646	1 295 157	1 169 489	1 016 113
10 - Charges générales d'exploitation		- 181 799	- 365 738	- 286 629	- 302 591
11 - Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 30 067	- 60 954	- 42 409	- 23 859
12 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		480 781	868 466	840 451	689 663
13 - Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables		- 76 177	- 174 463	- 76 382	- 62 105
14 + Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties		38 170	22 008	21 843	44 986
15 RESULTAT D'EXPLOITATION		442 774	716 010	785 912	672 544
16 +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		-	-	-	710
17 + Eléments extraordinaires (produits)		-	-	-	-
18 - Eléments extraordinaires (charges)		-	-	-	-
19 RESULTAT AVANT IMPOT		442 774	716 010	785 912	673 254
20 - Impôts sur les résultats et assimilés		- 1 269	- 197 910	- 202 111	- 229 536
21 RESULTAT NET DE L'EXERCICE		444 043	518 100	583 800	443 718

Les comptes de résultat ci-dessus indiquent que la société a enregistré des résultats nets bénéficiaires sur les deux exercices (2011 et 2012), des résultats qui progressent significativement passant de 443 millions de dinars en 2011 à 584 millions de dinars en 2012, soit une croissance de plus de 32%. Une baisse du résultat est enregistrée sur l'année 2013 passant à 518 millions de dinars soit une régression de 11% suite à la constitution d'une provision pour risque fiscal de 55 millions de DA.

En juin 2014, le résultat net est de (-14%) par rapport au résultat de l'exercice 2013 au complet. Sachant qu'au 31 décembre 2014 le résultat net a connu une évolution de 32% par rapport l'exercice 2013.

Note 1 : Les produits :

Les Produits sur opérations de crédit-bail (intérêts et produits assimilés) sont passés de 1 159 millions de dinars en 2011 à 1 538 millions de dinars en 2013, soit une évolution de 33%. Cette évolution de la marge brute conjuguée avec une maîtrise des charges financière génèrent une croissance plus importante du Produit Net Bancaire (PNB) de la société.

Au 30 juin 2014, les Intérêts et produits assimilés enregistrent une baisse de 45% par rapport à la fin de l'exercice 2013 mais une hausse de 12% par rapport au 30 juin 2013.

En milliers de dinars	30/06/2014	2013	2012	2011
Intérêts sur créances de crédit-bail	847 843	1 538 710	1 384 928	1 159 042
Plus-value de cession	2 523	6 569	2 842	2 306
Intérêts de retard	7 796	9 224	9 340	10 909
Intérêts intercalaires	7 956	16 093	16 550	26 070
Autres	19	19 809	600.00	0
Total produits d'exploitation bancaire	866 136	1 590 405	1 414 259	1 198 329

Les produits sur opérations de crédit-bail sont représentés essentiellement par la marge de leasing, mais aussi des plus-values de cession, des intérêts de retard, intérêts intercalaires et autres produits sur opérations de crédit-bail.

Note 2 : Les Charges**Note 2-1- les charges d'exploitation****Note 2-1-1- les charges d'exploitation de l'activité de leasing :**

Les charges d'exploitation de l'activité de leasing de MLA pour l'exercice 2013, s'élèvent à 298 millions de dinars, contre 166 millions de dinars en 2011. L'évolution entre 2011 et 2013 s'explique d'une part, par l'augmentation des intérêts et charges assimilées qui évoluent de 107 millions de dinars en 2011 à 239 millions de dinars en 2013 soit 122%.

Ces charges s'arrêtent au 30 juin 2014 à 169 millions de dinars contre 131 millions de dinars à la même période de l'exercice 2013, soit une hausse de 38 millions de dinars (29%) liée essentiellement à l'augmentation des intérêts payés sur les emprunts contractés par l'établissement pour le financement de son activité.

En milliers de dinars	30/06/2014	2013	2012	2011
Intérêts et charges assimilées	134 095	239 359	168 085	107 769
Intérêts débiteurs sur découvert bancaire		13 955	24 310	30 073
Commissions	9 953	17 121	25 661	28 772
Frais Dossier	6 591	4 058		
Frais du parc (LOP)	18 207	23 907		
Total charges d'exploitation bancaire	168 846	298 400	218 055	166 614

Note 2-1-2- les charges d'exploitation générale :

En milliers de dinars	30/06/2014	2013	2012	2011
Services	68 727	175 793	116 938	134 193
Charge du personnel	82 894	141 998	131 954	137 541
Impôts, taxes et versements assimilés	20 369	40 376	35 319	27 277
Charges diverses	9 809	7 571	2 417	3 580
Total charges d'exploitation générale	181 799	365 738	286 629	302 591

Les charges d'exploitation générales englobent les différents services facturés à MLA, les frais de personnel, les différents impôts et taxes, les charges diverses et les dotations aux amortissements et provisions sur ses immobilisations propres (corporelles et incorporelles).

Les charges d'exploitation générales augmentent de près de 28% entre 2012 et 2013. Les services représentent près de 48% des charges d'exploitation générale et sont constitués de la rémunération des tiers, des loyers d'immeubles et des charges locatives ainsi que des frais de déplacement, de mission et d'hébergement.

Elles s'arrêtent au 30 juin 2014 à 182 millions de dinars contre 184 millions de dinars au 30 juin 2013, soit une baisse de 2 millions de dinars (-1%). Cette baisse est principalement due à la diminution de la charge des services en particulier ceux concernant les annonces publicitaires, en effet au courant de l'exercice 2013 MLA avait lancé une grande campagne publicitaire pour 20 millions de Dinars.

Les frais du personnel ont connu une croissance de 10% entre 2012 et 2013, Cette augmentation est induite par une politique de recrutement sélective et intensive sur les deux années d'existence. Les frais du personnel représentent plus de 39% des charges d'exploitation générale en 2013.

En juin 2014, ces charges ont connu également une augmentation de 32 % en comparaison avec la même période en 2013.

Note.2.2 – Charges de provisionnement :

En milliers de dinars	30/06/2014	2013	2012	2011
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérabl	48 677	155 374	39 076	21 648
Fonds pour risques bancaires généraux - FRBG	27 500	19 089	37 306	40 457
Reprises de provisions sur créances	-38 170	-22 008	-21 843	-44 986
Total des Charges hors Exploitation	38 007	152 456	54 539	17 119

Les charges de provisionnement globales ont connu une hausse remarquable de plus de 468% sur la période allant de 2011 à 2013. Ces charges se répartissent comme suit :

- La dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) constituée mensuellement en vertu de l'article 17 de l'instruction n°74-94 de la Banque d'Algérie. Cette dotation est de 1% sur l'encours des crédits de leasing. Elle passe de

- 40 millions de DA en 2011 à 19 millions de DA en 2013, pour passer à 27 millions de DA à juin 2014.
- Les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, composées de provisions constituées en couverture des créances douteuses et contentieuses de la société passent de 21 millions de 2011 à 100 millions de dinars en 2013, soit un accroissement de plus 362%. A cela s'ajoute la dotation pour risque fiscal de 55 000 KDA. A juin 2014 elle est passée à 49 millions de DA.
 - Les reprises sur provisions et pertes sur créances irrécupérables constituées sur des exercices antérieurs et qui passent de 45 millions de DA en 2011 à 22 millions de DA en 2013. Pour passer à 38 millions de DA en juin 2014.

VIII-2- Présentation et Analyse des Bilans

Les bilans de MLA pour les exercices 2011, 2012, 2013 et juin 2014 se présentent comme suit :

ACTIF		KDA	30-juin-14	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
Caisse, Banque centrale, Trésor public, centre de chèques postaux	1		77	83	272	61
Actifs financiers détenus à des fins de transaction						
Actifs financiers disponibles à la vente						
Prêts et créances sur institutions financières	2		581 304	737 188	544 963	186 574
Prêts et créances sur clientèle	3		9 636 031	9 228 843	8 527 816	7 257 639
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Impôts courants - Actif	4		177 075	242 063	213 686	133 327
Impôts différés - Actif	5		31 314	26 123	18 935	17 375
Autres actifs	6		8 459	34 187	29 566	84 354
Comptes de régularisation	7		40 224	48 089	28 780	21 049
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées						
Immeubles de placement						
Immobilisations corporelles	8		221 444	216 793	184 171	117 943
Immobilisations incorporelles	9		87 843	101 425	139 345	82 036
Ecart d'acquisition						
TOTAL DE L'ACTIF			10 783 772	10 634 794	9 687 533	7 900 357

PASSIF	KDA	Notes	Montants au 30-juin-13	Montants au 31-déc-13	Montants au 31-déc-12	Montants au 31-déc-11
Banque centrale						
Dettes envers les institutions financières		10	4 276 129	4 307 048	3 588 204	2 287 284
Dettes envers la clientèle						
Dettes représentées par un titre						
Impôts courants - Passif		11	113 272	288 228	263 347	273 999
Impôts différés - Passif		12	24 643	20 720	15 354	17 540
Autres passifs						
Comptes de régularisation		14	635 004	536 904	636 843	445 849
Provisions pour risques et charges		15	116 121	86 023	27 102	24 270
Subventions d'équipement - autres subventions d'investissement		16	1 844	2 765	4 609	5 531
Fonds pour risque bancaires généraux		17	285 696	272 966	253 877	216 571
Dettes subordonnées						
Capital		18	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Primes liées au capital						
Réserves		19	352 049	247 144	190 954	96 768
Ecart d'évaluation						
Ecart de réévaluation						
Report à nouveau (+/-)		20	379 410	456 215	156 105	156 573
Résultat de l'exercice (+/-)						
TOTAL DU PASSIF			10 783 772	10 634 794	9 687 533	7 900 357

Note.1 – Caisse, Banques centrales et CCP :

Ce poste recouvre les avoirs en caisse, auprès de la Banque d'Algérie et les soldes créditeurs auprès des CCP. Le solde de 77 mille dinars en Juin 2014 est constitué d'avoir en caisse.

Note.2 – Créances sur les institutions financières :

MLA maintient en permanence des créances sur les institutions financières pour faire face à ses engagements vis à vis des fournisseurs d'équipement avec une ponctualité de tout premier ordre en vue de renforcer son image d'établissement financier performant.

Néanmoins, Au 30 juin 2014, ces comptes présentent un solde total rapproché de 581 304 KDA en juin 2014 contre 737 188 KDA au 31/12/2013 et 186 574 KDA à la même période de l'exercice 2011.

Les disponibilités au niveau des banques concernent les créances détenues sur les institutions

En milliers de dinars	30/06/2014	2013	2012	2011
BEA	4 428	1 250	2 343	2 807
CPA	2 998	935	897	1 042
BNP Paribas El Djazair	189 717	40 124	106 904	-
Arab Bank	71 820	37 387	16 650	25 862
Algeria Gulf Bank	2 170	2 170	1 071	751
Citi Bank	-	-	-	-
FRANSABANK	1 002	871	646	1 010
HSBC Algérie	-	61 344	91 022	111 486
ABC BANK	158 572	177 538	76 896	14 166
Citi Bank LLD	14 170	8 556	4 429	-
SOCIETE GENERALE ALGERIE	-	-	-	-
LA BARAKA BANK	39 463	8 698	237 906	-
TRUST BANK	50 152	4 276	-	-
Provisions lettres de crédit	46 811	394 039	6 199	29 450
Total Prêts et créances sur les institutions financières	581 304	737 188	544 963	186 574

Les montants inscrits au solde du compte « provisions lettres de crédit » concernent les opérations de financement d'importations pour le compte des clients crédit-preneurs.

Note.3 – Créances sur la clientèle :

Ce poste comprend l'ensemble des créances nettes détenues sur la clientèle. Ces créances sont composées principalement des échéances restées impayées à la fin de l'exercice (loyers échus, intérêts intercalaires ainsi que les intérêts de retard).

Au 30/06/2014, les créances sur la clientèle s'élevaient à 9.4 milliards DA de créances courantes et de 273 356 KDA de créances douteuses. Une provision a été constituée pour couvrir les créances classées et ce en respect des principes réglementaires instaurés par la Banque d'Algérie pour un montant de 130 millions DA, ce qui ramène le solde de ce compte à 9.5 milliards DA.

Les impayés au 30 juin 2014 se composent essentiellement des échéances facturées en juin 2014. Celles-ci ont été réglées dans leur majorité au cours du mois de Juillet 2014.

Le montant insignifiant des créances classées comparé à l'encours des financements réalisés illustre la bonne qualité du portefeuille de la société.

Note.4 – Impôts courants – Actif :

Ce poste comprend la TVA à récupérer sur achats et services ainsi que les Acomptes provisionnels versés au titre de l'IBS, Ce dernier représente le total de trois (03) acomptes IBS versés en application de la réglementation fiscale en vigueur.

Au 31/12/2013 les Acomptes provisionnels versés au titre de l'IBS s'élevaient à 234 659 KDA et la TVA à récupérer sur achats et services a été de 7 404. Le solde des « Impôts courants – Actifs » s'élèvent au 30 juin 2014 à 177 075 KDA contre 242 063 KDA au 31/12/2013 et 213 686 KDA à fin 2012.

Note.5 – Impôts différés - Actif:

Les Impôts différés - Actif s'élèvent au 30 juin 2014 à 31 314 KDA contre 26 123 KDA au 31/12/2013 et 18 935 KDA au 31 décembre 2012. Cette variation est principalement due aux charges à payer et provisions non déductibles du résultat de l'exercice 2012.

Note.6 – Autres actifs :

Les autres actifs sont constitués par les rubriques suivantes :

En milliers de dinars	30/06/2014	2013	2012	2011
Avances et prêts au personnel	-	684	2 592	3 226
Avances sur prestations de services	7 090	5 252	1 378	1 538
Avances sur opérations de crédit-bail	-	24 546	22 880	76 794
Avances pour compte	-	17	5	85
Dépôts & cautionnements versés	1 309	3 626	2 674	2 584
Autres débiteurs divers	60	63	36	126
Total autres actifs	8 459	34 187	29 566	84 354

Le poste Avances sur opérations de crédit-bail passe de 76 794 milliers de dinars en 2011 à 24 546 milliers de dinars en 2013.

Le poste dépôt et cautionnement est composé principalement d'une caution pour la location du siège au profit du bailleur AGENOR, cette caution passe de 2 674 KDA en 2012 pour un étage au niveau de l'immeuble AGENOR, à 3 626 KDA en 2013, à 1 309 KDA en juin 2014.

Le compte prêt au personnel est composé du reliquat des prêts accordés au personnel. Le montant enregistré en 2013 représente le restant à payer. En juin 2014 se compte est soldé.

Note.7 – Comptes de régularisation (Actif) :

Ce poste comprend principalement, les frais d'emprunts et les charges constatées d'avance :

En milliers de dinars	30/06/2014	2013	2012	2011
Frais d'emprunts	13 493	18 134	12 069	12 434
Charges payées ou constatées d'avance	26 731	19 582	16 710	8 615
Produits à recevoir	-	10 373	0	0
Total comptes de régularisation	40 224	48 089	28 780	21 049

- Le solde de ce compte se compose des charges et des frais d'emprunt répartis au prorata-temporis sur la durée de vie des emprunts. Ces charges sont constituées, notamment des commissions (mise en place du crédit et des commissions d'engagement).
- Les charges payées ou constatées d'avance sont restées quasiment doublé entre 2011 et 2012, et sont restées au même niveau en 2013 et augmenter en juin 2014 de 37 %. Le montant concerne d'une part, les charges d'honoraires de Tunisie Leasing relative au contrat d'assistance, des commissions de garantie de AMEN BANK/Fransabank, des commissions de garantie IFC pour l'emprunt auprès de HSBC, ainsi que des honoraires de l'avocat conseil de la société.

Note.8 – Immobilisations corporelles :

Ce poste comprend les immobilisations corporelles propres à la société de leasing, par distinction de celles données en crédit-bail. Ce poste recense les terrains, les constructions, les installations complexes, les autres immobilisations et les en cours.

Au 30 juin 2014, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 221 444 milliers de dinars d'immobilisations corporelles. Ceux-ci concernent principalement les aménagements réalisés sur les bureaux loués ainsi que l'acquisition de matériel de bureautique et d'informatique. Le montant total des amortissements cumulés à juin 2014 sur ce poste est de 129 490 milliers de dinars.

Note.9 – Immobilisations incorporelles :

Ce poste comprend les logiciels d'exploitation utilisés par la société (Cassiopae, Navision, Rock, Ultimus...).

Au 30/06/2014, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 87 843 milliers de dinars d'immobilisations incorporelles. Le montant total cumulé à juin 2014 des amortissements constatés sur ce poste est de 131 638 milliers de dinars.

Note.10 – Dettes envers les institutions financières :

Les dettes envers les institutions financières sont en nette augmentation et devront continuer à augmenter au cours des exercices futurs en même temps que le recours de MLA au marché obligataire jusqu'à représenter 6 à 7 fois les fonds propres de la société. Ceci est un standard du métier du leasing dont l'essence est de mobiliser des ressources financières "en gros" et de les distribuer "au détail" en réalisant une marge d'intermédiation.

Le poste Emprunts a quasiment doublé, passant d'un solde 2 287 284 milliers de dinars Au 31/12/2011 à 4 307 048 milliers de dinars en 2013 et a 4 276 129 milliers de dinars à juin 2014.

En milliers de dinars	30/06/2014	2013	2012	2011
Emprunts bancaires	4 146 419	3 890 172	3 277 119	2 074 401
Découvert bancaire	49 300	337 885	258 804	150 669
Dettes rattachées aux emprunts	80 410	78 991	52 281	62 215
Total dettes envers les institutions financières	4 276 129	4 307 048	3 588 204	2 287 284

Les tirages sur les lignes de crédit obtenues par MLA se sont élevés à 3.2 milliards de dinars en 2012, 3.8 milliards de dinars en 2013 et 4.1 milliards de dinars en juin 2014.

Le poste dettes rattachées aux emprunts enregistre les charges sur emprunts courues au 30/06/2014 mais non encore échues.

Note.11 – Impôts courants - Passif :

Le poste « Impôts courants – Passif » affiche au 31 décembre 2013, un solde total de 288 228 KDA pour passer à 113 272 KDA en juin 2014.

Ils regroupent aussi bien les impôts d'exploitation à la charge de la société (notamment l'IBS, la TAP et la TFPA (taxe sur la formation et l'apprentissage) que les retenues à la source opérées sur salaires, transfert de dividendes, sur contrats de prestations de services des entités non établies en Algérie et la TVA collectée à reverser.

Libellé	30/06/2014	31-Déc.-2013	31-Déc.-2012	31-Déc.-2011
TAP	3 015	3 075	2 208	2 230
Taxe de domiciliation des services 3%	128	0	0	128
IBS à payer		199 731	205 857	227 895
IBS - Retenue à la source -24% (*)	-274	-2 940	-177	-422
IBS - Retenue à la source -12%	-	464	281	-696
Autres impôts d'exploitation	1 249	983	946	999
IRG sur salaires	1 826	1 538	1 211	1 160
IRG - Retenue à la source -15% (**)	-35 558	-35 528	-35 498	-34 575
IRG - Retenue à la source -10%	120	605	2 283	-
TVA collectée- A reverser	143 229	120 635	86 234	77 409
TOTAL	113 272	288 228	263 347	273 999

(*) Il s'agit de retenues à la source au titre des transferts pour paiements à l'étranger. La position anormale de ces soldes s'explique par le fait que le paiement de la retenue à la source à l'Administration fiscale constitue un préalable à l'obtention des autorisations de transfert.

(**) Il s'agit des impôts retenus à la source au titre de la mise en paiement des dividendes votés par l'AG des actionnaires lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2010 mais dont

le transfert n'a pas été réalisé. La société a introduit une demande de restitution de ce montant.

Note.12 – Impôts courants - Passif:

Les impôts différés passifs ont été comptabilisés sur les charges à payer et les dettes rattachées, et ce, en application des recommandations du SCF.

Au 30 juin 2014, ce poste est constitué des impôts et taxes d'exploitation dus à l'administration fiscale. Ce compte enregistre une baisse de (61%), principalement due au règlement de l'I.B.S dû au titre.

Note.13 – Autres passifs :

Ce poste comprend les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif.

Au 30 juin 2014, le solde du poste s'élève à 634 236 KDA contre 377 356 KDA à la clôture de l'exercice 2013. Cette progression de 68% résulte essentiellement, de l'augmentation du compte de « dividendes à payer » de 490 000 KDA, conformément à la décision de l'Assemblée Générale, tenue en date du 31 mars, dans sa troisième résolution.

Le détail des comptes de dettes d'exploitations est le suivant :

Libellé	30-juin-14	31-Déc-2013	31-Déc-2012	31-Déc-2011
i- Dettes liées au personnel		52 392	50 222	48 877
Rémunérations dues au personnel	3	3	16	95
Prime d'encouragement	25 075	20 835	19 841	25 000,00
Contributions au fonds des œuvres sociales	2 693	1 504	1 703	1 957
Frais médicaux à reverser	5	5	0	2
Congés dus au personnel	17 581	15 805	13 683	16 299
Cotisations CNAS- retenues employés à reverser	1 072	1 220	1 611	1 420
Cotisations CNAS- Charges employeur	9 580	13 020	13 369	4 104
ii- Dettes vis-à-vis des actionnaires		1 492	263 991	263 991
Dividendes à payer - au titre de l'affectation du résultat	490 001	1	262 500	262 500,00
Autres dettes sur associés et sociétés apparentées		1 491	1 491	1 491
iii- Rémunérations dues aux membres du Conseil de surveillance		2 042	1 872	2 552
Jetons de présence	372	542	372	1 052
Rémunération président du comité d'audit	1 500	1 500	1 500	1 500
iv- Autres dettes		321 430	129 929	95 510
Fournisseurs d'immobilisations	325	1 906	8 876	1 352
Fournisseurs de services	22 108	13 991	14 855	2 368
Fournisseurs de frais divers	1 525	3 440	1 202	7 257
Retenues de garantie		0	0	0
Autres créiteurs divers	8 788	2 721	11 699	4 327
Recettes en attente d'imputation	2 333	11	11	11
Fournisseurs de crédit-bail	30 363	251 321	38 186	1 685
Factures non parvenues (A recevoir)		20 000	20 000	70 817
Services assurances à reverser	20 914	28 040	35 099	7 692
TOTAL	634 236	377 356	446 014	410 929

Note.14 – Comptes de régularisation (Passif) :

Cette rubrique regroupe les comptes de dettes induits par l'activité et en application des principes comptables de rattachement des produits à l'exercice, il s'agit notamment :

Libellé	30-juin-14	31-Déc-2013	31-Déc-2012	31-Déc-2011
Intérêts de leasing constatés d'avance	111 047	106 372	98 721	85 659
Recettes constatées d'avance	467 113	377 352	492 835	301 545
Charges à payer	56 844	53 180	24 925	39 904
Intérêts réservés			20 362	18 741
TOTAL	635 004	536 904	636 843	445 849

Le compte Intérêts de leasing constatés d'avance enregistre les loyers facturés courus et non échus à la fin de l'exercice. En effet, ceci concerne les loyers l'exercice et qui se rattachent à l'exercice suivant. Ce poste enregistre une évolution de plus de 19% due à l'augmentation des loyers facturés en juin 2014.

Le solde du poste recettes comptabilisées d'avance concerne essentiellement les premiers loyers encaissés d'avance (avant mise en force des contrats).

Note.15 – Provisions pour risques et charges :

Au 30 juin 2014, ce poste totalise un montant de 116 121 KDA. Il se détaille en :

- Provision pour contentieux pour 300 KDA
- Provision pour charges de départ à la retraite des salariés au titre des exercices 2009 à 2013 et le 1^{er} semestre de 2014 pour 33 321 KDA.
- Provision pour risque fiscal pour 82 500 KDA

Selon la convention collective bancaire, le nombre de salaires à servir lors du départ à la retraite est déterminé selon un barème. Ce dernier prévoit un plafonnement à 18 mois de salaires (Plus de 32 ans de service).

La loi a stipulé que l'âge de la retraite est de 60 ans pour l'homme, 55 ans pour la femme pour 15 ans de service au minimum. Pour cette dernière condition, nous supposons qu'elle est vérifiée pour l'ensemble du personnel de MLA à la date de la prise de retraite.

La loi donne également la possibilité à l'employé de partir à la retraite au bout de 32 ans de service sans condition d'âge. Du fait que ce scénario nécessite de connaître le nombre d'années travaillés par l'employé en dehors d'MLA (avant son recrutement), nous ignorons ce cas de figure.

Note.16 – Subvention d'investissement :

Il s'agit d'une subvention consentie en 2008 par l'actionnaire « FMO » et destinée à l'acquisition d'un logiciel de leasing opérationnel « LOP ».

Libellé	30-juin-14	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
Subvention d'investissements	1 844	2 765	4 609	5 531
Total	1 844	2 765	4 609	5 531

Celle-ci est amortie à compter de juillet 2012, sur une durée de trois (03) années, soit en parallèle avec le début d'amortissement de l'immobilisation concernée.

Note.17 – Provisions pour Risques Bancaires Généraux :

Ce poste présente, au 30 juin 2014, un solde de 285 696 KDA. Il est doté annuellement d'une provision de 1% calculée sur les créances courantes (encours financier de leasing + Impayés) jusqu'à atteindre un niveau total de 3 %, conformément à l'article 17 de l'instruction n° 74-94 de la Banque d'Algérie.

• Dotation constituée en 2006	4 646
• Dotation constituée en 2007	23 276
• Dotation constituée en 2008	39 815
• Dotation constituée en 2009	49 005
• Dotation constituée en 2010	59 371
• Dotation constituée en 2011	40 457
• Dotation constituée en 2012	37 306
• Dotation constituée en 2013	19 089
• Dotation constituée au 30 juin 2014	12 731
Total	285 696

Note.18 – Capital social :

Au 31 décembre 2013, le capital social de la société se maintient encore à 3.500.000 KDA divisé en 3 500 000 actions de 1.000DA chacune, entièrement souscrites et libérées au profit de huit (8) actionnaires. Ce poste n'a pas connu de variation en 2013.

Cependant, le nombre d'actionnaires a été ramené de neuf (09) à huit (08), et ce, après le retrait de MPEF et le rachat par AMEN Bank des 65 323 actions détenues anciennement par MPEF.

Note.19 – Réserves :

Ce compte regroupe :

➤ la réserve légale a été dotée au taux de 5% suivant les dispositions de l'article 721 du code de commerce. Ce solde a été constitué comme suit :

- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2008 pour 8 364,22 KDA
- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 14 580,03 KDA
- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 13 824,08 KDA
- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 22 185,90 KDA
- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 29 190,02 KDA

➤ Les réserves facultatives ont été dotées suivant les résolutions de l'AGO des actionnaires. Ce solde a été constitué comme suit :

- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 40.000 KDA
- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 20.000 KDA
- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 72.000 KDA
- ✓ Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 27.000 KDA

Note.20 – Report à nouveau :

Le poste «Report à nouveau » totalise au 30 juin 2014 un solde de 379 410 KDA, qui se détaille comme suit:

Libellé	30-juin-14	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
Report à nouveau	322 935	399 741	99 630	100 098
Report à nouveau -1ère application SCF « * »	56 475	56 475	56 475	56 475
TOTAL	379 410	456 215	156 105	156 573

«*» Ce solde représente l'incidence globale des travaux de retraitement dans le cadre de la première application du SCF.

VIII-3- Engagements hors Bilan :

Ce poste correspond aux engagements de financement en crédit-bail donnés en hors bilan au 30 juin 2014. Ils totalisent 1 563 446 KDA.

En milliers de dinars	30-juin-14	2013	2012	2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 563 446	910 891	1 252 751	695 203
Engagements de financement reçus des institutions	2 265 216	2 000 000		

Le montant des financements en faveur de la clientèle concerne les dossiers de crédit approuvés et signés par les clients. Le solde du compte a doublé entre 2011 et 2012, sauf une baisse constatée en 2013. Les engagements de financement reçus des institutions s'élèvent à 2.2 MDA.

VIII-4- Evolution de la structure financière :

- Evolution de la Marge Brute d'Autofinancement :

En milliers de dinars	30-juin-14	2013	2012	2011
Résultat net	444 043	518 100	583 800	443 718
Amortissement Immobilisation Propres	30 067	60 954	42 409	23 859
Dotation au FRBG et Provisions nettes	12 731	19 089	37 306	40 457
Capacité d'autofinancement	486 841	598 143	663 515	508 034

La marge brute d'Autofinancement évolue significativement entre 2011 et 2012, passant ainsi de 508 millions de DA à 598 millions de DA et à 486 841 millions de DA en juin 2014.

Cette marge qui reste stable malgré la baisse significative du résultat net de l'entreprise. Cette amélioration est le fruit de l'intensité des mises en forces effectuées durant les années d'activités de MLA, ainsi que de la qualité du portefeuille de ces clients.

- Evolution du Fonds de Roulement, du Besoin en Fonds de Roulement et de la Trésorerie

Fond de Roulement	30-juin-14	2013	2012	2011
Capitaux permanents	9 376 616	9 411 586	8 325 975	6 752 040
Actifs non Courants	9 877 213	9 484 002	8 851 332	7 457 618
Fond de Roulement (FR)	- 500 597	- 72 416	- 525 357	- 705 578
Variation du Fonds de Roulement	- 428 181	452 941	180 221	- 883 251
Clients et Comptes Rattachées (3)	68 106	63 059	40 629	29 181
Autres actifs courants (4)	257 073	350 462	290 966	256 104
Fournisseurs et Autres Comptes rattachées (5)	137 915	308 948	278 701	291 539
Autres Passifs courants (6)	1 269 241	914 260	1 082 857	856 778
Besoin en Fonds de Roulement (BFR) (3)+(4)-(5)-(6)	- 1 081 977	- 809 687	- 1 029 963	- 863 032
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 272 290	48 242	- 16 693	- 863 033
Trésorerie	581 381	737 271	545 236	186 636

- Indicateurs de Gestion et Ratios :

Les ratios fondamentaux de la société restent très bons entre 2011 et 2013 ; les charges d'exploitation générales sont amorties par un effet volume du Produit Net du Leasing engendré par l'évolution des encours productifs. Ceci se traduit par une maîtrise du coefficient d'exploitation qui reste stable entre 2011, 2013 et le 1^{er} semestre 2014.

En milliers de dinars

Ratios de gestion	30-juin-14	2013	2012	2011
Produit net du leasing (1)	692 646	1 295 157	1 169 489	1 016 113
Charges d'exploitation générale (2)	181 799	365 738	286 629	302 591
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	26%	28%	25%	30%
Services/Produit net du leasing	11%	14%	10%	13%
Frais du personnel/Produit net du leasing	12%	11%	11%	12%

- Le Coût du Risque :

Le portefeuille clients de la société fait l'objet d'une sélection approfondie comme en témoignent les ratios du coût du risque enregistrés entre 2011, 2013 et le 1^{er} semestre 2014.

Coût du risque	30-juin-14	2013	2012	2011
(Variation des provisions pour créances irrécouvrables/ Encours brut du leasing)	-0,02%	0,85%	0,21%	-0,27%

- Ratio de rentabilité des fonds propres et des actifs (ROE et ROA) :

Le retour sur fonds propres, comme mesure de la rentabilité financière de MLA a connu un léger retrait en 2013 et au 1^{er} suite à une provision constituée pour risque fiscal.

Ratios de rentabilité	30-juin-14	2013	2012	2011
Résultat net / fonds propres moyens *	8,70%	10,66%	12,76%	10,24%
Résultat net/ Total actif	4,12%	4.87%	6,03%	5,62%

*(Début de période + fin de période)/2

- Ratios de structure financière :

Ils renseignent sur la politique de financement adoptée par la société. Force est de constater que MLA recourt essentiellement à ses fonds propres pour le financement de son activité. Le ratio (Dettes moyennes/Fonds propres moyens) est de 86% alors qu'il est supérieur à presque six à huit fois les fonds propres dans l'industrie en général.

Ils renseignent sur la politique de financement adoptée par la société. Force est de constater que MLA recourt essentiellement à ses fonds propres pour le financement de son activité. Le ratio (Dettes moyennes / Fonds propres moyens) est de 86 % alors qu'il est supérieur à presque six à huit fois les fonds propres dans l'industrie en général.

Ratios de structure	30-juin-14	2013	2012	2011
Dettes moyennes/Fonds propres moyens *	86%	0,81	0,64	0,49
Dettes moyennes/total passif moyen*	40%	39%	33%	29%

*(Début de période + fin de période)/2

- Le Ratio de Solvabilité (Ratio Cooke) :

Le ratio (Fonds propres / Engagements) témoigne du respect par la société d'un engagement minimum en fonds propres sur tous les engagements qu'elle contracte envers ses clients. Ce ratio reste stable suite au renforcement des fonds propres par l'augmentation de capital de la société en 2009.

Ratio de solvabilité	30-juin-14	2013	2012	2011
Fonds propres / Engagements *	46%	54%	55%	61%

*agrégats comptables

*4^{ème} Résolution AGO du 01 Avril 2013, annulation de la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2010.

VIII-5- Tableau des filiales et participations :

A la date de la présente opération, la société déclare ne détenir aucune participation sous quelque forme que ce soit dans le capital d'autres sociétés.

Renseignements Financiers Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	cautions et aval donnés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société	NEANT								
2- Participation inférieur ou égale à 50% du capital détenu par la société	NEANT								

